

Direction du bureau du sous-ministre  
et du secrétariat

## PAR COURRIEL

Le 16 mai 2022

DEMANDEUR

N/Réf. : 202204-53

### **Objet : Demande d'accès à l'information**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 27 avril 2022.

#### Point 1

Le document demandé fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A 2.1), ci-après Loi sur l'accès. Vous pouvez le consulter à l'adresse ci-dessous. Vous devez cliquer sur la carte dans le bas de la page Web.

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/bas-saint-laurent/fevrier-2022>

#### Point 2

Nous ne détenons pas de document concernant ce point de votre demande. La localisation finale des travaux sera disponible après les ajustements relatifs aux préoccupations émises lors de la consultation.

... verso

### Point 3

La recherche a permis de repérer un document concernant ce point de votre demande. Vous le trouverez ci-joint.

Cependant, vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès. En effet, nous avons retranché les renseignements confidentiels en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de cette loi.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

*Original signé par*

Démosthène Blasi

p. j. 3

preoccupations	autrepreoccup	commentaires	created_date
Localisation des travaux		<p>Bonjour, je vais skier régulièrement dans ces secteurs entre le lac Matane, Mont-Blanc, Mont de l'Ouest et honnêtement je trouve ça aberrant d'aller chercher des arbres dans des secteurs aussi fragiles près des sommets. Je ne suis pas un expert en foresterie mais il me semble que les arbres des sommets me paraissent comme ayant peu de valeur économique et une grande valeur écologique. De plus, il est beaucoup plus facile et agréable de skier dans des forêts matures comme actuellement sur ces sommets. Cela représente une valeur récréotouristique importante qui aurait un potentiel de développement si la forêt de ce secteur était mieux protégée. Merci de votre considération.</p>	2022-02-20 19:59
Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, pont), type de travaux forestiers	<p>Dû à la précarité de la survie du caribou montagnard sur notre territoire et qu'il faut raisonnablement lui donner toutes les chances de survivre et reprendre une croissance, les coupes de récupération proposées et situées à la limite de l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie selon le document de consultation du fédéral sur le programme de rétablissement modifié du caribou des bois, population de la Gaspésie-Atlantique, (2020) mais qui sont en bonne partie dans l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie 2013-2018 à l'extérieur des habitats essentiels (mesures intérimaires pour le caribou montagnard de la Gaspésie) ne sauraient être autorisées. Non seulement parce que le pourtour de l'aire à l'extérieur des habitats essentiel est en révision et la superficie pourrait être augmentée, ce qui implique un principe de précaution mais surtout parce que le fait d'intervenir en récoltant le bois avec des coupes CPRS va à la fois : - détruire un habitat propice aux caribous comme de vieilles forêts adaptées à son alimentation, un habitat modifié devenant propice aux prédateurs du caribou. - construire à différents endroits des chemins forestiers qui vont détériorer son habitat et contribuer grandement au déplacement de prédateurs du caribou vers celui-ci. Dans la situation actuelle, pour protéger à court terme le caribou, ni construction de chemins forestiers ni coupes de récupérations ne doivent être permises dans les secteurs qui nous préoccupent et décrits plus bas. Sinon, on favorise l'arrivée des prédateurs à proximité de l'aire de répartition du caribou. Ces actions sont aussi en contradiction avec les efforts de piégeage du coyote dans ces secteurs. De plus, la coupe alpine vers les sommets implique trop d'années pour la régénération des lots coupés sans compter qu'ils ne seraient pas remis en état avec les essences présentes mais surtout par de l'épinette blanche, dénaturant cet habitat de vieilles forêts de sapinières matures peu nombreuses. Les coupes à flanc de montagne que l'on retrouve dans ce plan d'aménagement vont favoriser l'accélération de l'érosion qui affectera lacs et rivières incluant celles à saumon. Ces coupes prévues touchent aussi au territoire de 2013 de l'aire protégée des Chics-Chocs qui sera défigurée si il est permis de procéder à ces coupes. Ce projet d'aire protégée différent de l'aire protégée accordée en décembre 2020 est toujours d'actualité. Il y a présentement un moratoire sur les coupes dans les projets d'aires protégées et il faut qu'il soit maintenu. Ces projets d'aires protégées au Bas-St-Laurent vont passer en consultations publiques du ministère de l'environnement, et de la lutte aux changements climatiques. Ce n'est pas le temps de couper dans des secteurs où l'on n'a pas coupé depuis au moins 10 ans, alors qu'il est possible qu'ils soient dans les territoires retenues comme aires protégées. Donc tout le secteur de coupe prévues au nord du ruisseau Dunière, de la route 19, de l'étang à la truite, au nord du ruisseau Alphonse et à l'ouest de l'aire de répartition englobant le secteur de l'étang Tallard, le lac du gros ruisseau jusqu'au lac Matane ne doit pas subir de coupes. Plus précisément les chantiers Aéroport, Étang Tallard, Mont Hélène, Ruisseau Steep Hill, Pointu et Gros Ruisseau complet ainsi que Mont Blanc. Notez que nous nous concentrons dans nos commentaires sur les secteurs qui concernent principalement notre territoire d'intervention dans la MRC de la Matanie et qu'il ne faut pas penser pour autant qu'à d'autres endroits au Bas-St-Laurent, ces coupes devraient être permises. Non. Nous pensons notamment aux autres projets d'aires protégées de 2013 qui normalement bénéficient présentement d'une suspension des coupes. Les arbres morts abattus par la tordeuse auront leur utilité en enrichissant le sol forestier et en permettant une reprise végétale alors que la coupe et récupération de bois avec la machinerie forestière hypothéquera grandement cette reprise végétale au sol. Comme le gouvernement investit pour protéger le caribou en créant des enclos et en arrêtant la construction de chemins forestiers, il ne peut annuler cet effort en créant de nouveaux chemins forestiers, de nouveaux corridors pour les prédateurs du caribous et supprimer de l'alimentation et de l'habitat propice au caribou pour ce bois mort qui trouvera une autre utilité par sa décomposition sur place. Concernant les enclos, bien que nécessaire étant donné la situation actuelle avec environ 32 caribous montagnards recensés, et nous apprécions qu'ils soient en préparation, les enclos de maternité ne doivent être qu'une solution à court et moyen terme et ne justifient pas de ne pas activer les mesures de protection à très court terme demandées incluant le retrait des chantiers prévus dans le territoire couvert par nos commentaires. Notre commentaire est général au secteur décrit dans ce texte et pas seulement à l'endroit du point inséré.</p>	2022-03-12 2:15

Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts), type de travaux forestiers	<p>Dû à la précarité de la survie du caribou montagnard sur notre territoire et qu'il faut raisonnablement lui donner toutes les chances de survivre et reprendre une croissance, les coupes de récupération proposées et situées à la limite de l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie selon le document de consultation du fédéral sur le programme de rétablissement modifié du caribou des bois, population de la Gaspésie-Atlantique, (2020) mais qui sont en bonne partie dans l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie 2013-2018 à l'extérieur des habitats essentiels (mesures intérimaires pour le caribou montagnard de la Gaspésie) ne sauraient être autorisées. Non seulement parce que le pourtour de l'aire à l'extérieur des habitats essentiel est en révision et la superficie pourrait être augmentée, ce qui implique un principe de précaution mais surtout parce que le fait d'intervenir en récoltant le bois avec des coupes CPRS va à la fois : - détruire un habitat propice aux caribous comme de vieilles forêts adaptées à son alimentation, un habitat modifié devenant propice aux prédateurs du caribou. - construire à différents endroits des chemins forestiers qui vont détériorer son habitat et contribuer grandement au déplacement de prédateurs du caribou vers celui-ci. Dans la situation actuelle, pour protéger à court terme le caribou, ni construction de chemins forestiers ni coupes de récupérations ne doivent être permises dans les secteurs qui nous préoccupent et décrits plus bas. Sinon, on favorise l'arrivée des prédateurs à proximité de l'aire de répartition du caribou. Ces actions sont aussi en contradiction avec les efforts de piégeage du coyote dans ces secteurs. De plus, la coupe alpine vers les sommets implique trop d'années pour la régénération des lots coupés sans compter qu'ils ne seraient pas remis en état avec les essences présentes mais surtout par de l'épinette blanche, dénaturant cet habitat de vieilles forêts de sapinières matures peu nombreuses. Les coupes à flanc de montagne que l'on retrouve dans ce plan d'aménagement vont favoriser l'accélération de l'érosion qui affectera lacs et rivières incluant celles à saumon. Ces coupes prévues touchent aussi au territoire de 2013 de l'aire protégée des Chics-Chocs qui sera défigurée si il est permis de procéder à ces coupes. Ce projet d'aire protégée différent de l'aire protégée accordée en décembre 2020 est toujours d'actualité. Il y a présentement un moratoire sur les coupes dans les projets d'aire protégées et il faut qu'il soit maintenu. Ces projets d'aire protégées au Bas-St-Laurent vont passer en consultations publiques du ministère de l'environnement, et de la lutte aux changements climatiques. Ce n'est pas le temps de couper dans des secteurs où l'on n'a pas coupé depuis au moins 10 ans, alors qu'il est possible qu'ils soient dans les territoires retenues comme aires protégées. Donc tout le secteur de coupe prévues au nord du ruisseau Dunière, de la route 19, de l'étang à la truite, au nord du ruisseau Alphonse et à l'ouest de l'aire de répartition englobant le secteur de l'étang Tallard, le lac du gros ruisseau jusqu'au lac Matane ne doit pas subir de coupes. Plus précisément les chantiers Aéroport, Étang Tallard, Mont Hélène, Ruisseau Steep Hill, Pointu et Gros Ruisseau complet ainsi que Mont Blanc. Notez que nous nous concentrons dans nos commentaires sur les secteurs qui concernent principalement notre territoire d'intervention dans la MRC de la Matanie et qu'il ne faut pas penser pour autant qu'à d'autres endroits au Bas-St-Laurent, ces coupes devraient être permises. Non. Nous pensons notamment aux autres projets d'aires protégées de 2013 qui normalement bénéficient présentement d'une suspension des coupes. Les arbres morts abattus par la tordeuse auront leur utilité en enrichissant le sol forestier et en permettant une reprise végétale alors que la coupe et récupération de bois avec la machinerie forestière hypothéquera grandement cette reprise végétale au sol. Comme le gouvernement investit pour protéger le caribou en créant des enclos et en arrêtant la construction de chemins forestiers, il ne peut annuler cet effort en créant de nouveaux chemins forestiers, de nouveaux corridors pour les prédateurs du caribous et supprimer de l'alimentation et de l'habitat propice au caribou pour ce bois mort qui trouvera une autre utilité par sa décomposition sur place. Concernant les enclos, bien que nécessaire étant donné la situation actuelle avec environ 32 caribous montagnards recensés, et nous apprécions qu'ils soient en préparation, les enclos de maternité ne doivent être qu'une solution à court et moyen terme et ne justifient pas de ne pas activer les mesures de protection à très court terme demandées incluant le retrait des chantiers prévus dans le territoire couvert par nos commentaires. Notre commentaire est général au secteur décrit dans ce texte et pas seulement à l'endroit du point inséré.</p>	2022-03-12 2:36
--------------------------	--	--	-----------------

Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, pont)	<p>Dû à la précarité de la survie du caribou montagnard sur notre territoire et qu'il faut raisonnablement lui donner toutes les chances de survivre et reprendre une croissance, les coupes de récupération proposées et situées à la limite de l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie selon le document de consultation du fédéral sur le programme de rétablissement modifié du caribou des bois, population de la Gaspésie-Atlantique, (2020) mais qui sont en bonne partie dans l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie 2013-2018 à l'extérieur des habitats essentiels (mesures intérimaires pour le caribou montagnard de la Gaspésie) ne sauraient être autorisées. Non seulement parce que le pourtour de l'aire à l'extérieur des habitats essentiel est en révision et la superficie pourrait être augmentée, ce qui implique un principe de précaution mais surtout parce que le fait d'intervenir en récoltant le bois avec des coupes CPRS va à la fois : - détruire un habitat propice aux caribous comme de vieilles forêts adaptées à son alimentation, un habitat modifié devenant propice aux prédateurs du caribou. - construire à différents endroits des chemins forestiers qui vont détériorer son habitat et contribuer grandement au déplacement de prédateurs du caribou vers celui-ci. Dans la situation actuelle, pour protéger à court terme le caribou, ni construction de chemins forestiers ni coupes de récupérations ne doivent être permises dans les secteurs qui nous préoccupent et décrits plus bas. Sinon, on favorise l'arrivée des prédateurs à proximité de l'aire de répartition du caribou. Ces actions sont aussi en contradiction avec les efforts de piégeage du coyote dans ces secteurs. De plus, la coupe alpine vers les sommets implique trop d'années pour la régénération des lots coupés sans compter qu'ils ne seraient pas remis en état avec les essences présentes mais surtout par de l'épinette blanche, dénaturant cet habitat de vieilles forêts de sapinières matures peu nombreuses. Les coupes à flanc de montagne que l'on retrouve dans ce plan d'aménagement vont favoriser l'accélération de l'érosion qui affectera lacs et rivières incluant celles à saumon. Ces coupes prévues touchent aussi au territoire de 2013 de l'aire protégée des Chics-Chocs qui sera défigurée si il est permis de procéder à ces coupes. Ce projet d'aire protégée différent de l'aire protégée accordée en décembre 2020 est toujours d'actualité. Il y a présentement un moratoire sur les coupes dans les projets d'aire protégées et il faut qu'il soit maintenu. Ces projets d'aire protégées au Bas-St-Laurent vont passer en consultations publiques du ministère de l'environnement, et de la lutte aux changements climatiques. Ce n'est pas le temps de couper dans des secteurs où l'on n'a pas coupé depuis au moins 10 ans, alors qu'il est possible qu'ils soient dans les territoires retenues comme aires protégées. Donc tout le secteur de coupe prévues au nord du ruisseau Dunière, de la route 19, de l'étang à la truite, au nord du ruisseau Alphonse et à l'ouest de l'aire de répartition englobant le secteur de l'étang Tallard, le lac du gros ruisseau jusqu'au lac Matane ne doit pas subir de coupes. Plus précisément les chantiers Aéroport, Étang Tallard, Mont Hélène, Ruisseau Steep Hill, Pointu et Gros Ruisseau complet ainsi que Mont Blanc. Notez que nous nous concentrons dans nos commentaires sur les secteurs qui concernent principalement notre territoire d'intervention dans la MRC de la Matanie et qu'il ne faut pas penser pour autant qu'à d'autres endroits au Bas-St-Laurent, ces coupes devraient être permises. Non. Nous pensons notamment aux autres projets d'aires protégées de 2013 qui normalement bénéficient présentement d'une suspension des coupes. Les arbres morts abattus par la tordeuse auront leur utilité en enrichissant le sol forestier et en permettant une reprise végétale alors que la coupe et récupération de bois avec la machinerie forestière hypothéquera grandement cette reprise végétale au sol. Comme le gouvernement investit pour protéger le caribou en créant des enclos et en arrêtant la construction de chemins forestiers, il ne peut annuler cet effort en créant de nouveaux chemins forestiers, de nouveaux corridors pour les prédateurs du caribous et supprimer de l'alimentation et de l'habitat propice au caribou pour ce bois mort qui trouvera une autre utilité par sa décomposition sur place. Concernant les enclos, bien que nécessaire étant donné la situation actuelle avec environ 32 caribous montagnards recensés, et nous apprécions qu'ils soient en préparation, les enclos de maternité ne doivent être qu'une solution à court et moyen terme et ne justifient pas de ne pas activer les mesures de protection à très court terme demandées incluant le retrait des chantiers prévus dans le territoire couvert par nos commentaires. Notre commentaire est général au secteur décrit dans ce texte et pas seulement à l'endroit du point inséré.</p>	2022-03-12 19:47
--------------------------	---------------------------------	--	------------------

Localisation des travaux	Infrastructures ( chemins, ponts)	<p>Dû à la précarité de la survie du caribou montagnard sur notre territoire et qu'il faut raisonnablement lui donner toutes les chances de survivre et reprendre une croissance, les coupes de récupération proposées et situées à la limite de l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie selon le document de consultation du fédéral sur le programme de rétablissement modifié du caribou des bois, population de la Gaspésie-Atlantique, (2020) mais qui sont en bonne partie dans l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie 2013-2018 à l'extérieur des habitats essentiels ( mesures intérimaires pour le caribou montagnard de la Gaspésie) ne sauraient être autorisées. Non seulement parce que le pourtour de l'aire à l'extérieur des habitats essentiel est en révision et la superficie pourrait être augmentée, ce qui implique un principe de précaution mais surtout parce que le fait d'intervenir en récoltant le bois avec des coupes CPRS va à la fois : - détruire un habitat propice aux caribous comme de vieilles forêts adaptées à son alimentation, un habitat modifié devenant propice aux prédateurs du caribou. - construire à différents endroits des chemins forestiers qui vont détériorer son habitat et contribuer grandement au déplacement de prédateurs du caribou vers celui-ci . Dans la situation actuelle, pour protéger à court terme le caribou, ni construction de chemins forestiers ni coupes de récupérations ne doivent être permises dans les secteurs qui nous préoccupent et décrits plus bas. Sinon, on favorise l'arrivée des prédateurs à proximité de l'aire de répartition du caribou. Ces actions sont aussi en contradiction avec les efforts de piégeage du coyote dans ces secteurs. De plus, la coupe alpine vers les sommets implique trop d'années pour la régénération des lots coupés sans compter qu'ils ne seraient pas remis en état avec les essences présentes mais surtout par de l'épinette blanche, dénaturant cet habitat de vieilles forêts de sapinières matures peu nombreuses. Les coupes à flanc de montagne que l'on retrouve dans ce plan d'aménagement vont favoriser l'accélération de l'érosion qui affectera lacs et rivières incluant celles à saumon. Ces coupes prévues touchent aussi au territoire de 2013 de l'aire protégée des Chics-Chocs qui sera défigurée si il est permis de procéder à ces coupes. Ce projet d'aire protégée différent de l'aire protégée accordée en décembre 2020 est toujours d'actualité. Il y a présentement un moratoire sur les coupes dans les projets d'aire protégées et il faut qu'il soit maintenu. Ces projets d'aire protégées au Bas-St-Laurent vont passer en consultations publiques du ministère de l'environnement, et de la lutte aux changements climatiques . Ce n'est pas le temps de couper dans des secteurs où l'on n'a pas coupé depuis au moins 10 ans, alors qu'il est possible qu'ils soient dans les territoires retenues comme aires protégées. Donc tout le secteur de coupe prévues au nord du ruisseau Dunière, de la route 19, de l'étang à la truite, au nord du ruisseau Alphonse et à l'ouest de l'aire de répartition englobant le secteur de l'étang Tallard, le lac du gros ruisseau jusqu'au lac Matane ne doit pas subir de coupes. Plus précisément les chantiers Aéroport, Étang Tallard, Mont Hélène, Ruisseau Steep Hill, Pointu et Gros Ruisseau complet ainsi que Mont Blanc . Notez que nous nous concentrons dans nos commentaires sur les secteurs qui concernent principalement notre territoire d'intervention dans la MRC de la Matanie et qu'il ne faut pas penser pour autant qu'à d'autres endroits au Bas-St-Laurent, ces coupes devraient être permises. Non. Nous pensons notamment aux autres projets d'aires protégées de 2013 qui normalement bénéficient présentement d'une suspension des coupes. Les arbres morts abattus par la tordeuse auront leur utilité en enrichissant le sol forestier et en permettant une reprise végétale alors que la coupe et récupération de bois avec la machinerie forestière hypothéquera grandement cette reprise végétale au sol. Comme le gouvernement investit pour protéger le caribou en créant des enclos et en arrêtant la construction de chemins forestiers, il ne peut annuler cet effort en créant de nouveaux chemins forestiers, de nouveaux corridors pour les prédateurs du caribous et supprimer de l'alimentation et de l'habitat propice au caribou pour ce bois mort qui trouvera une autre utilité par sa décomposition sur place. Concernant les enclos, bien que nécessaire étant donné la situation actuelle avec environ 32 caribous montagnards recensés, et nous apprécions qu'ils soient en préparation, les enclos de maternité ne doivent être qu'une solution à court et moyen terme et ne justifient pas de ne pas activer les mesures de protection à très court terme demandées incluant le retrait des chantiers prévus dans le territoire couvert par nos commentaires . Notre commentaire est général au secteur décrit dans ce texte et pas seulement à l'endroit du point inséré.</p>	2022-03-12 20:03
Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	<p>La coupe alpine vers les sommets implique trop d'années pour la régénération des lots coupés sans compter que ces lots ne seraient pas remis en état avec les essences présentes mais surtout par de l'épinette blanche, dénaturant cet habitat de vieilles forêts de sapinières matures qui sont peu nombreuses. Les coupes à flanc de montagne que l'on retrouve dans ce plan d'aménagement vont favoriser une accélération de l'érosion qui affectera les lacs et rivières incluant celles à saumon. Ces coupes prévues touchent également au territoire de 2013 de l'aire protégée des Chics-Chocs qui sera défigurée si il est permis de procéder à ces coupes. Ce projet d'aire protégée différent de l'aire protégée accordée en décembre 2020 est toujours d'actualité. Il y a présentement un moratoire sur les coupes dans les projets d'aire protégées et il faut que cela soit maintenu. N'oublions pas que ces projets d'aire protégées au Bas-St-Laurent vont passer en consultations publiques du ministère de l'environnement, de la faune et des changements climatiques . Ce n'est pas le temps de couper dans des secteurs où l'on n'a pas coupé depuis au moins 10 ans, alors qu'il est possible qu'ils soient dans les territoires retenues comme aires protégées. Notez que nous nous concentrons dans nos commentaires sur les secteurs qui concernent principalement notre territoire d'intervention dans la MRC de la Matanie et qu'il ne faut pas penser pour autant qu'à d'autres endroits au Bas-St-Laurent, ces coupes devraient être permises. Non. Nous pensons notamment aux autres projets d'aires protégées de 2013 qui normalement bénéficient présentement d'une suspension des coupes. Les arbres morts abattus par la tordeuse auront leur utilité en enrichissant le sol forestier et en permettant une reprise végétale alors que la coupe et récupération de bois avec la machinerie forestière va hypothéquer grandement cette reprise végétale au sol. Nous demandons qu'il n'y ait pas de travaux de récupération du bois affecté par la tordeuse des bourgeons d'épinette et de développement de chemins forestiers au secteur du lac du Gros Ruisseau. Donc, pas de chantiers dans tout ce secteur.</p>	2022-03-12 20:20
Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts), type de travaux forestiers	<p>La coupe alpine (en altitude) vers les sommets implique trop d'années pour la régénération des lots coupés sans compter que ces lots ne seraient pas remis en état avec les essences présentes mais surtout par de l'épinette blanche, dénaturant cet habitat de vieilles forêts de sapinières matures qui sont peu nombreuses et restreindre l'habitat d'espèces menacées . Les coupes à flanc de montagne que l'on retrouve dans ce plan d'aménagement vont favoriser une accélération de l'érosion qui affectera les lacs et rivières incluant celles à saumon. Ces coupes prévues touchent également au territoire de 2013 de l'aire protégée des Chics-Chocs qui sera défigurée si il est permis de procéder à ces coupes. Donc, un impact majeur entre autres sur le paysage. Ce projet d'aire protégée différent de l'aire protégée accordée en décembre 2020 est toujours d'actualité. Il y a présentement un moratoire sur les coupes dans les projets d'aire protégées et il faut que cela soit maintenu. N'oublions pas que ces projets d'aire protégées au Bas-St-Laurent vont passer en consultations publiques du ministère de l'environnement, et de la lutte aux changements climatiques du Québec . Ce n'est pas le temps de couper dans des secteurs où l'on n'a pas coupé depuis au moins 10 ans, alors qu'il est possible qu'ils soient dans les territoires retenues comme aires protégées. Notez que nous nous concentrons dans nos commentaires sur les secteurs qui concernent principalement notre territoire d'intervention dans la MRC de la Matanie et qu'il ne faut pas penser pour autant qu'à d'autres endroits au Bas-St-Laurent, ces coupes devraient être permises. Non. Nous pensons notamment aux autres projets d'aires protégées de 2013 qui normalement bénéficient présentement d'une suspension des coupes. Les arbres morts abattus par la tordeuse auront leur utilité en enrichissant le sol forestier et en permettant une reprise végétale alors que la coupe et récupération de bois avec la machinerie forestière va hypothéquer grandement cette reprise végétale au sol. Nous demandons qu'il n'y ait pas de travaux de récupération du bois affecté par la tordeuse des bourgeons d'épinette et de développement de chemins forestiers au secteur nommé Pointu. Donc, pas de chantiers dans tout ce secteur.</p>	2022-03-12 20:38

Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts), type de travaux forestiers.	La coupe alpine (en altitude) vers les sommets implique trop d'années pour la régénération des lots coupés sans compter que ces lots ne seraient pas remis en état avec les essences présentes mais surtout par de l'épinette blanche, dénaturant cet habitat incluant de vieilles forêts matures qui sont peu nombreuses et restreindre l'habitat d'espèces à risque. Les coupes à flanc de montagne que l'on retrouve dans ce plan d'aménagement vont favoriser une accélération de l'érosion qui affectera les lacs et rivières incluant celles à saumon. Le paysage à l'ouest du Lac Matane sera aussi affecté. Notez que nous nous concentrons dans nos commentaires sur les secteurs qui concernent principalement notre territoire d'intervention dans la MRC de la Matanie et qu'il ne faut pas penser pour autant qu'à d'autres endroits au Bas-St-Laurent, ces coupes devraient être permises. Non. Nous pensons notamment aux autres projets d'aires protégées de 2013 qui normalement bénéficient présentement d'une suspension des coupes. Les arbres morts abattus par la tordeuse auront leur utilité en enrichissant le sol forestier et en permettant une reprise végétale alors que la coupe et récupération de bois avec la machinerie forestière va hypothéquer grandement cette reprise végétale au sol. Nous demandons qu'il n'y ait pas de travaux de récupération du bois affecté par la tordeuse des bourgeons d'épinette et de développement de chemins forestiers au secteur nommé Lac Gigon. Donc, pas de chantiers dans tout ce secteur. Notre commentaire est général au secteur décrit dans ce texte et pas seulement à l'endroit du point inséré sur la carte.	2022-03-12 21:11
	Volume SEPM généré en sus de la possibilité pour l'ensemble du plan spécial	L'an dernier, le plan spécial a excédé la possibilité forestière. Certaines usines ont cessés d'acheter des bois en provenance de la forêt privée, l'inventaire de bois rond dépassant leur capacité de transformation. La sur programmation en forêt publique a aussi un impact sur les prix obtenus pour les bois ronds (autant privés que publics) en plus d'accentuer le problème du manque de transporteurs. Personnellement j'ai des inventaires de bois coupés de récupération (TBE) restés en forêt beaucoup plus importants qu'à l'habitude. Ma suggestion est donc à l'effet que le MFFP s'assure de ne pas entraver la récolte des bois de tordeuse en forêt privée.	2022-02-18 14:03
Localisation des travaux		Je suis préoccupée par les travaux de recolte du bois affecté par la TBE dans les secteurs occupés par la présence du caribou de la Gaspésie lequel est en situation précaire et devrait faire l'objet d'un plan de rétablissement depuis longtemps. Selon moi, cette situation du caribou de la Gaspésie surpasse l'importance d'une récolte de bois puisqu'il s'agit de conserver son habitat, clé dans le succès de son rétablissement. Rappelons que plusieurs études pointent dans la direction de l'importance de la conservation de l'habitat du caribou pour sa survie. Les coupes totales ou partielles ont tendance à favoriser l'original ou le chevreuil, lesquels favorisent aussi les prédateurs plus nombreux qui s'attaquent aux caribous. Ces coupes affectent du même coup la réserve de nourriture du caribou. Ainsi, il serait judicieux de procéder à la récolte du bois affecté par la TBE dans les aires non occupées par le caribou de la Gaspésie.	2022-02-24 6:42
Infrastructures (chemins, ponts)		L'ensemble des Chic-Chocs doit être exempté d'exploitation forestière. Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs.	2022-03-14 12:36
Transport (bruit, sécurité, etc.)	Tout ce qui a dans le menu déroulant	Le cas du caribou oui... mais encore Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allégrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km <sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée de récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.	2022-03-14 12:39

		<p>La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de certaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?</p>	2022-03-14 12:41
Localisation des travaux		<p>Les Monts Chic-Chocs comme les Galapagos de l'est de l'Amérique La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de certaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?</p>	2022-03-13 19:06
Localisation des travaux	Destruction de la biodiversité	<p>La tordeuse des bourgeons de l'épinette : ce fameux sylviculteur. Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équienne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.</p>	2022-03-14 12:30
		<p>Les Monts Chic-Chocs comme les Galapagos de l'est de l'Amérique La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de certaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?</p>	2022-03-14 12:45

Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équiennne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.

2022-03-14 12:46

L'ensemble des Chic-Chocs doit être exempté d'exploitation forestière Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 12:49



Les Monts Chic-Chocs comme les Galapagos de l'est de l'Amérique La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de centaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine? La tordeuse des bourgeons de l'épinette : ce fameux sylviculteur. Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équiennne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.

Le cas du caribou oui... mais encore Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.

L'ensemble des Chic-Chocs doit être exempté d'exploitation forestière. Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 12:59

Les Monts Chic-Chocs comme les Galapagos de l'est de l'Amérique. La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de centaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine? La tordeuse des bourgeons de l'épinette : ce fameux sylviculteur. Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équiennne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.

2022-03-14 13:09

L'ensemble des Chic-Chocs doit être exempté d'exploitation forestière Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 13:11

L'ensemble des Chic-Chocs doit être exempté d'exploitation forestière Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 13:12

Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.

2022-03-14 17:52

Infrastructures (chemins, ponts)	Types de travaux forestiers	Sept raisons principales qui me font m'opposer à ces coupes : Les coupes à flanc de montagne mettent en péril le sol forestier qui est fortement exposé à l'érosion, ce qui a un effet négatif sur les lacs et rivières. 2) Les coupes affecteront la biodiversité locale, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel. 3) Ces vieilles forêts sont l'habitat d'espèces en danger comme la Grive de Bicknell et il s'agit d'habitat potentiel du caribou de la Gaspésie. 4) Les vieilles forêts sont rares dans le sud du Québec et la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous allons perdre le plus facilement. 5) Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération intéressante de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles localement. 6) Les arbres morts sont essentiels pour enrichir le sol forestier et soutiennent la biodiversité associée aux vieilles forêts. 7) Les coupes diminuent fortement la qualité du paysage et donc le potentiel de développement récréotouristique (ex : Sentier international des Appalaches).	2022-03-07 18:13
Infrastructures (chemins, ponts)	Types de travaux forestiers	Sept raisons principales qui me font m'opposer à ces coupes : Les coupes à flanc de montagne mettent en péril le sol forestier qui est fortement exposé à l'érosion, ce qui a un effet négatif sur les lacs et rivières. 2) Les coupes affecteront la biodiversité locale, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel. 3) Ces vieilles forêts sont l'habitat d'espèces en danger comme la Grive de Bicknell et il s'agit d'habitat potentiel du caribou de la Gaspésie. 4) Les vieilles forêts sont rares dans le sud du Québec et la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous allons perdre le plus facilement. 5) Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération intéressante de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles localement. 6) Les arbres morts sont essentiels pour enrichir le sol forestier et soutiennent la biodiversité associée aux vieilles forêts. 7) Les coupes diminuent fortement la qualité du paysage et donc le potentiel de développement récréotouristique (ex : Sentier international des Appalaches).	2022-03-07 18:21
Localisation des travaux	Types de travaux forestiers	Zone de coupe située entre 700 et 850 mètres d'altitude : Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Les coupes en altitude entraînent une dégradation des sols dont la couche d'humus est mince, suivies d'une régénération beaucoup plus lente compte tenu des rigueurs du climat. Il vaut mieux laisser le bois sur place afin d'enrichir le sol au lieu de l'appauvrir en le dégradant par des opérations mécanisées. Ces coupes entraînent l'érosion du sol et le transport des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau, avec un impact négatif sur les périodes de crues et d'étiage. Ces phénomènes sont de plus appelés à être accentués par les changements climatiques. Ces coupes se situent dans une sapinière à bouleau blanc, dans une zone d'habitat essentiel de la Grive de Bicknell, une espèce menacée dont on retrouve de nombreuses occurrences sur ces sommets. Ces coupes sont prévues dans une zone de la Réserve pouvant potentiellement être intégrée à l'aire protégée avoisinante déjà définie administrativement et qui est provisoire. Il ne devrait pas y avoir de coupe dans cette zone tant que le processus du BAPE devant porter sur les limites de l'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane n'a pas été réalisé. Préserver l'environnement et les vues du Sentier international des Appalache	2022-03-07 20:08
Localisation des travaux	Type de travaux	Zone de coupe située entre 650 et 890 mètres d'altitude : Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Les coupes en altitude entraînent une dégradation des sols dont la couche d'humus est mince, suivies d'une régénération beaucoup plus lente compte tenu des rigueurs du climat. Il vaut mieux laisser le bois sur place afin d'enrichir le sol au lieu de l'appauvrir en le dégradant par des opérations mécanisées. Ces coupes entraînent l'érosion du sol et le transport des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau, avec un impact négatif sur les périodes de crues et d'étiage. Ces phénomènes sont de plus appelés à être accentués par les changements climatiques. Ces coupes se situent dans une sapinière à bouleau blanc, dans une zone d'habitat essentiel de la Grive de Bicknell, une espèce menacée dont on retrouve de nombreuses occurrences sur ces sommets. Ces coupes sont prévues dans une zone de la Réserve pouvant potentiellement être intégrée à l'aire protégée avoisinante déjà définie administrativement et qui est provisoire. Il ne devrait pas y avoir de coupe dans cette zone tant que le processus du BAPE devant porter sur les limites de l'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane n'a pas été réalisé. Préserver l'environnement et les vues du Sentier international des Appalaches , une infrastructure récréotouristique d'importance.	2022-03-07 20:52
Localisation des travaux	Type de travaux	Zone de coupe située entre 700 et 800 mètres d'altitude : Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Les coupes en altitude entraînent une dégradation des sols dont la couche d'humus est mince, suivies d'une régénération beaucoup plus lente compte tenu des rigueurs du climat. Il vaut mieux laisser le bois sur place afin d'enrichir le sol au lieu de l'appauvrir en le dégradant par des opérations mécanisées. Ces coupes entraînent l'érosion du sol et le transport des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau, avec un impact négatif sur les périodes de crues et d'étiage. Ces phénomènes sont de plus appelés à être accentués par les changements climatiques. Ces coupes se situent dans une sapinière à bouleau blanc, dans une zone d'habitat essentiel de la Grive de Bicknell, une espèce menacée dont on retrouve de nombreuses occurrences sur ces sommets. Ces coupes sont prévues dans une zone de la Réserve pouvant potentiellement être intégrée à l'aire protégée avoisinante déjà définie administrativement et qui est provisoire. Il ne devrait pas y avoir de coupe dans cette zone tant que le processus du BAPE devant porter sur les limites de l'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane n'a pas été réalisé. Préserver l'environnement et les vues du Sentier international des Appalaches, une infrastructure récréotouristique d'importance.	2022-03-07 20:57
Localisation des travaux	Type de travaux	Zone de coupe située entre 700 et 830 mètres d'altitude : Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Les coupes en altitude entraînent une dégradation des sols dont la couche d'humus est mince, suivies d'une régénération beaucoup plus lente compte tenu des rigueurs du climat. Il vaut mieux laisser le bois sur place afin d'enrichir le sol au lieu de l'appauvrir en le dégradant par des opérations mécanisées. Ces coupes entraînent l'érosion du sol et le transport des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau, avec un impact négatif sur les périodes de crues et d'étiage. Ces phénomènes sont de plus appelés à être accentués par les changements climatiques. Ces coupes se situent dans une sapinière à bouleau blanc, dans une zone d'habitat essentiel de la Grive de Bicknell, une espèce menacée dont on retrouve de nombreuses occurrences sur ces sommets. Ces coupes sont prévues dans une zone de la Réserve pouvant potentiellement être intégrée à l'aire protégée avoisinante déjà définie administrativement et qui est provisoire. Il ne devrait pas y avoir de coupe dans cette zone tant que le processus du BAPE devant porter sur les limites de l'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane n'a pas été réalisé. Préserver l'environnement et les vues du Sentier international des Appalaches, une infrastructure récréotouristique d'importance.	2022-03-07 21:02
Localisation des travaux	Type de travaux et chemins	Zone de coupe située entre 700 et 830 mètres d'altitude : Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Les coupes en altitude entraînent une dégradation des sols dont la couche d'humus est mince, suivies d'une régénération beaucoup plus lente compte tenu des rigueurs du climat. Il vaut mieux laisser le bois sur place afin d'enrichir le sol au lieu de l'appauvrir en le dégradant par des opérations mécanisées. Ces coupes entraînent l'érosion du sol et le transport des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau, avec un impact négatif sur les périodes de crues et d'étiage. Ces phénomènes sont de plus appelés à être accentués par les changements climatiques. Ces coupes se situent dans une sapinière à bouleau blanc, dans une zone d'habitat essentiel de la Grive de Bicknell, une espèce menacée dont on retrouve de nombreuses occurrences sur ces sommets. Ces coupes sont prévues dans une zone de la Réserve pouvant potentiellement être intégrée à l'aire protégée avoisinante déjà définie administrativement et qui est provisoire. Il ne devrait pas y avoir de coupe dans cette zone tant que le processus du BAPE devant porter sur les limites de l'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane n'a pas été réalisé. Préserver l'environnement et les vues du Sentier international des Appalaches, une infrastructure récréotouristique d'importance.	2022-03-07 21:07

Localisation des travaux	Type de travaux et chemins	Zone de coupe située jusqu'à 750 mètres d'altitude : Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Les coupes en altitude entraînent une dégradation des sols dont la couche d'humus est mince, suivies d'une régénération beaucoup plus lente compte tenu des rigueurs du climat. Il vaut mieux laisser le bois sur place afin d'enrichir le sol au lieu de l'appauvrir en le dégradant par des opérations mécanisées. Ces coupes entraînent l'érosion du sol et le transport des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau, avec un impact négatif sur les périodes de crues et d'étiage. Ces phénomènes sont de plus appelés à être accentués par les changements climatiques. Ces coupes se situent dans une sapinière à bouleau blanc, dans une zone d'habitat essentiel de la Grive de Bicknell, une espèce menacée dont on retrouve de nombreuses occurrences sur ces sommets. Ces coupes sont prévues dans une zone de la Réserve pouvant potentiellement être intégrée à l'aire protégée avoisinante déjà définie administrativement et qui est provisoire. Il ne devrait pas y avoir de coupe dans cette zone tant que le processus du BAPE devant porter sur les limites de l'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane n'a pas été réalisé. Préserver l'environnement et les vues du Sentier international des Appalaches, une infrastructure récréotouristique d'importance	2022-03-07 21:13
Localisation des travaux	Type de travaux et chemins	Zone de coupe située jusqu'à 700 mètres d'altitude : Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Les coupes en altitude entraînent une dégradation des sols dont la couche d'humus est mince, suivies d'une régénération beaucoup plus lente compte tenu des rigueurs du climat. Il vaut mieux laisser le bois sur place afin d'enrichir le sol au lieu de l'appauvrir en le dégradant par des opérations mécanisées. Ces coupes entraînent l'érosion du sol et le transport des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau, avec un impact négatif sur les périodes de crues et d'étiage. Ces phénomènes sont de plus appelés à être accentués par les changements climatiques. Ces coupes se situent dans une sapinière à bouleau blanc, dans une zone d'habitat essentiel de la Grive de Bicknell, une espèce menacée dont on retrouve de nombreuses occurrences sur ces sommets. Ces coupes sont prévues dans une zone de la Réserve pouvant potentiellement être intégrée à l'aire protégée avoisinante déjà définie administrativement et qui est provisoire. Il ne devrait pas y avoir de coupe dans cette zone tant que le processus du BAPE devant porter sur les limites de l'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane n'a pas été réalisé. Préserver l'environnement et les vues du Sentier international des Appalaches, une infrastructure récréotouristique d'importance.	2022-03-07 21:18
Localisation des travaux	Type de travaux	Zone de coupe située jusqu'à 870 mètres d'altitude : Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Les coupes en altitude entraînent une dégradation des sols dont la couche d'humus est mince, suivies d'une régénération beaucoup plus lente compte tenu des rigueurs du climat. Il vaut mieux laisser le bois sur place afin d'enrichir le sol au lieu de l'appauvrir en le dégradant par des opérations mécanisées. Ces coupes entraînent l'érosion du sol et le transport des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau, avec un impact négatif sur les périodes de crues et d'étiage. Ces phénomènes sont de plus appelés à être accentués par les changements climatiques. Ces coupes se situent dans une sapinière à bouleau blanc, dans une zone d'habitat essentiel de la Grive de Bicknell, une espèce menacée dont on retrouve de nombreuses occurrences sur ces sommets. Ces coupes sont prévues dans une zone de la Réserve pouvant potentiellement être intégrée à l'aire protégée avoisinante déjà définie administrativement et qui est provisoire. Il ne devrait pas y avoir de coupe dans cette zone tant que le processus du BAPE devant porter sur les limites de l'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane n'a pas été réalisé. Préserver l'environnement et les vues du Sentier international des Appalaches, une infrastructure récréotouristique d'importance.	2022-03-07 21:23
Localisation des travaux	Type de travaux et chemins	Zone de coupe située entre 800 et 900 mètres d'altitude : Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Les coupes en altitude entraînent une dégradation des sols dont la couche d'humus est mince, suivies d'une régénération beaucoup plus lente compte tenu des rigueurs du climat. Il vaut mieux laisser le bois sur place afin d'enrichir le sol au lieu de l'appauvrir en le dégradant par des opérations mécanisées. Ces coupes entraînent l'érosion du sol et le transport des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau, avec un impact négatif sur les périodes de crues et d'étiage. Ces phénomènes sont de plus appelés à être accentués par les changements climatiques. Ces coupes se situent dans une sapinière à bouleau blanc, dans une zone d'habitat essentiel de la Grive de Bicknell, une espèce menacée dont on retrouve de nombreuses occurrences sur ces sommets. Ces coupes sont prévues dans une zone de la Réserve pouvant potentiellement être intégrée à l'aire protégée avoisinante déjà définie administrativement et qui est provisoire. Il ne devrait pas y avoir de coupe dans cette zone tant que le processus du BAPE devant porter sur les limites de l'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane n'a pas été réalisé. Préserver l'environnement et les vues du Sentier international des Appalaches, une infrastructure récréotouristique d'importance.	2022-03-07 21:28
Localisation des travaux	Type de travaux et chemins	Zone de coupe située entre 760 et 810 mètres d'altitude : Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Les coupes en altitude entraînent une dégradation des sols dont la couche d'humus est mince, suivies d'une régénération beaucoup plus lente compte tenu des rigueurs du climat. Il vaut mieux laisser le bois sur place afin d'enrichir le sol au lieu de l'appauvrir en le dégradant par des opérations mécanisées. Ces coupes entraînent l'érosion du sol et le transport des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau, avec un impact négatif sur les périodes de crues et d'étiage. Ces phénomènes sont de plus appelés à être accentués par les changements climatiques. Ces coupes se situent dans une sapinière à bouleau blanc, dans une zone d'habitat essentiel de la Grive de Bicknell, une espèce menacée dont on retrouve de nombreuses occurrences sur ces sommets. Ces coupes sont prévues dans une zone de la Réserve pouvant potentiellement être intégrée à l'aire protégée avoisinante déjà définie administrativement et qui est provisoire. Il ne devrait pas y avoir de coupe dans cette zone tant que le processus du BAPE devant porter sur les limites de l'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane n'a pas été réalisé. Préserver l'environnement et les vues du Sentier international des Appalaches, une infrastructure récréotouristique d'importance.	2022-03-07 21:33
Localisation des travaux	Type de travaux et chemins	Zone de coupe située entre 650 et 730 mètres d'altitude : Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Les coupes en altitude entraînent une dégradation des sols dont la couche d'humus est mince, suivies d'une régénération beaucoup plus lente compte tenu des rigueurs du climat. Il vaut mieux laisser le bois sur place afin d'enrichir le sol au lieu de l'appauvrir en le dégradant par des opérations mécanisées. Ces coupes entraînent l'érosion du sol et le transport des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau, avec un impact négatif sur les périodes de crues et d'étiage. Ces phénomènes sont de plus appelés à être accentués par les changements climatiques. Ces coupes se situent dans une sapinière à bouleau blanc, dans une zone d'habitat essentiel de la Grive de Bicknell, une espèce menacée dont on retrouve de nombreuses occurrences sur ces sommets. Ces coupes sont prévues dans une zone de la Réserve pouvant potentiellement être intégrée à l'aire protégée avoisinante déjà définie administrativement et qui est provisoire. Il ne devrait pas y avoir de coupe dans cette zone tant que le processus du BAPE devant porter sur les limites de l'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane n'a pas été réalisé. Préserver l'environnement et les vues du Sentier international des Appalaches, une infrastructure récréotouristique d'importance.	2022-03-07 21:41

Localisation des travaux	Type de travaux et chemins	Zone de coupe située entre 600 et 750 mètres d'altitude : Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Les coupes en altitude entraînent une dégradation des sols dont la couche d'humus est mince, suivies d'une régénération beaucoup plus lente compte tenu des rigueurs du climat. Il vaut mieux laisser le bois sur place afin d'enrichir le sol au lieu de l'appauvrir en le dégradant par des opérations mécanisées. Ces coupes entraînent l'érosion du sol et le transport des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau, avec un impact négatif sur les périodes de crues et d'étiage. Ces phénomènes sont de plus appelés à être accentués par les changements climatiques. Ces coupes se situent dans une sapinière à bouleau blanc, dans une zone d'habitat essentiel de la Grive de Bicknell, une espèce menacée dont on retrouve de nombreuses occurrences sur ces sommets. Ces coupes sont prévues dans une zone de la Réserve pouvant potentiellement être intégrée à l'aire protégée avoisinante déjà définie administrativement et qui est provisoire. Il ne devrait pas y avoir de coupe dans cette zone tant que le processus du BAPE devant porter sur les limites de l'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane n'a pas été réalisé. Préserver l'environnement et les vues du Sentier international des Appalaches, une infrastructure récréotouristique d'importance.	2022-03-07 21:46
Localisation des travaux	Type de travaux et chemins	Zone de coupe située entre 680 et 790 mètres d'altitude : Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Les coupes en altitude entraînent une dégradation des sols dont la couche d'humus est mince, suivies d'une régénération beaucoup plus lente compte tenu des rigueurs du climat. Il vaut mieux laisser le bois sur place afin d'enrichir le sol au lieu de l'appauvrir en le dégradant par des opérations mécanisées. Ces coupes entraînent l'érosion du sol et le transport des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau, avec un impact négatif sur les périodes de crues et d'étiage. Ces phénomènes sont de plus appelés à être accentués par les changements climatiques. Ces coupes se situent dans une sapinière à bouleau blanc, dans une zone d'habitat essentiel de la Grive de Bicknell, une espèce menacée dont on retrouve de nombreuses occurrences sur ces sommets. Ces coupes sont prévues dans une zone de la Réserve pouvant potentiellement être intégrée à l'aire protégée avoisinante déjà définie administrativement et qui est provisoire. Il ne devrait pas y avoir de coupe dans cette zone tant que le processus du BAPE devant porter sur les limites de l'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane n'a pas été réalisé. Préserver l'environnement et les vues du Sentier international des Appalaches, une infrastructure récréotouristique d'importance.	2022-03-07 21:51
Localisation des travaux	Type de travaux et érosion vers le ruisseau Mallet.	Zone de coupe située entre 650 et 750 mètres d'altitude : Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Les coupes en altitude entraînent une dégradation des sols dont la couche d'humus est mince, suivies d'une régénération beaucoup plus lente compte tenu des rigueurs du climat. Il vaut mieux laisser le bois sur place afin d'enrichir le sol au lieu de l'appauvrir en le dégradant par des opérations mécanisées. Ces coupes entraînent l'érosion du sol et le transport des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau, avec un impact négatif sur les périodes de crues et d'étiage. Ces phénomènes sont de plus appelés à être accentués par les changements climatiques. Ces coupes se situent dans une sapinière à bouleau blanc, dans une zone d'habitat essentiel de la Grive de Bicknell, une espèce menacée dont on retrouve de nombreuses occurrences sur ces sommets. Ces coupes sont prévues dans une zone de la Réserve pouvant potentiellement être intégrée à l'aire protégée avoisinante déjà définie administrativement et qui est provisoire. Il ne devrait pas y avoir de coupe dans cette zone tant que le processus du BAPE devant porter sur les limites de l'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane n'a pas été réalisé. Préserver l'environnement et les vues du Sentier international des Appalaches, une infrastructure récréotouristique d'importance.	2022-03-07 21:55
Localisation des travaux	Chemins forestiers	Zone de coupe située sur le flanc sud du mont de l'Ouest, entre 700 et 850 m. Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Respecter l'environnement du sentier ainsi que la bande de protection de 60 m de chaque côté du sentier appliquée depuis la création du sentier. Éviter que le chemin nouveau coupe le sentier avec des fossés profonds ou des talus trop raides. Aménager de petites passerelles.	2022-03-08 15:36
Localisation des travaux		Zone de coupe située sur le flanc ouest du mont de l'Ouest, entre 700 et 850 m. Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt.	2022-03-08 15:46
Localisation des travaux		Coupe au sud de la Montagne à Valcourt, altitude 650 m. Éviter que le coupe soit visible de la route 1 ou du barrage du lac Matane. Le magnifique paysage emblématique du lac Matane doit absolument être préservé.	2022-03-08 15:52
Localisation des travaux		Coupe au sud du mont des Clercs, au-dessus de 700 m d'altitude Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Cette coupe avoisine une importante zone humide à préserver. Respecter l'environnement du sentier.	2022-03-08 16:00
Localisation des travaux		Zone de coupe située sur le mont Élie-Lister, entre 700 et 890 m. Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Cette coupe très visible à partir du sentier va affecter très négativement le paysage.	2022-03-08 16:07
Localisation des travaux		Zone de coupe située sur le bord du lac du Gros-Ruisseau, altitude 650 m. Cette coupe avoisine le site de camping du SIA et ne devrait pas être réalisée. De plus la perturbation du sol et l'érosion subséquente va affecter le lac et le ruisseau Desjarlais. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt.s.	2022-03-08 16:18
Localisation des travaux		Zone de coupe située au sud de la route menant au lac du Gros-Ruisseau, altitude entre 700 et 800 m. Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Cette coupe sera très visible du sentier et va affecter très négativement le paysage.	2022-03-08 16:24
Localisation des travaux		Zone de coupe située au nord de la route menant au lac du Gros-Ruisseau, altitude entre 700 et 780 m. Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Respecter l'environnement du sentier ainsi que la bande de protection de 60 m de chaque côté du sentier appliquée depuis la création du sentier.	2022-03-08 16:29
Localisation des travaux	Chemins forestiers	Zone de coupe située sur le mont Fernand-Fafard, altitude entre 650 et 830 m. Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Respecter l'environnement du sentier ainsi que la bande de protection de 60 m de chaque côté du sentier appliquée depuis la création du sentier. Éviter que le chemin nouveau coupe le sentier avec des fossés profonds ou des talus trop raides. Aménager de petites passerelles.	2022-03-08 16:37
Localisation des travaux	Chemins forestiers	Zone de coupe située sur le flanc ouest du mont Fernand-Fafard, altitude entre 700 et 830 m. Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Respecter l'environnement du sentier ainsi que la bande de protection de 60 m de chaque côté du sentier appliquée depuis la création du sentier. Éviter que le chemin nouveau coupe le sentier avec des fossés profonds ou des talus trop raides. Aménager de petites passerelles.	2022-03-08 16:42

Infrastructures (chemins, ponts)	<p>La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de certaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?</p>	2022-03-14 14:54
Localisation des travaux	<p>Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.</p>	2022-03-14 14:57
Type de travaux forestiers	<p>Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équienne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.</p>	2022-03-14 14:58
Type de travaux forestiers	<p>Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue.</p>	2022-03-14 14:59

Type de travaux forestiers	<p>Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équienne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.</p>	2022-03-14 15:53
	<p>Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équienne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.</p>	2022-03-14 15:53
Type de travaux forestiers	<p>La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de centaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?</p>	2022-03-14 15:54
Type de travaux forestiers	<p>La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de centaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?</p>	2022-03-14 15:55



Type de travaux forestiers		Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km <sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.	2022-03-14 15:55
Type de travaux forestiers		Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km <sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.	2022-03-14 15:56
Localisation des travaux		Les interventions du MFFP dans un secteur près de l'aire de répartition du caribou forestier sont d'une grande irresponsabilité. Selon le dernier inventaire de 2020, « Une étude récente a montré que le nombre d'habitats favorables dont les prédateurs (coyote et ours noir) et les proies alternatives peuvent disposer a augmenté significativement dans un rayon de 30 km de l'habitat légal au cours des 30 dernières années (Boudreau, 2017), ce qui pourrait avoir contribué à exacerber la pression de prédation sur le caribou, et particulièrement sur les faons, à cause d'une augmentation de l'abondance des prédateurs ». Aussi, l'une des principales causes ciblées pour le déclin du caribou est « le manque d'habitats préférentiels non fragmentés ». Ainsi, avez-vous prévu des mesures visant à atténuer les risques de prédation pour les faons? Avez-vous prévu des mesures de restauration de l'habitat, afin de limiter la fragmentation de l'habitat?	2022-02-18 14:59
Type de travaux forestiers	Le Refus art. 23, 24 lai trouve inconcevable que le MFFP distribue gratuitement des volumes de bois de TBE aux industriels du sciage du BSL. Ces volumes viennent compétitionner directement la mobilisation des bois de forêt privée incluant les bois affectés par la TBE. Cet état de faire va venir influencer négativement la structure économique de nos communautés locales où la forêt privées et omniprésente et génère des revenus importants et de plus les propriétaires de boisés privés sont des contributeurs aux différents paliers de gouvernement par les taxes qu'ils ont à déboursé année après année.	Le Refus art. 23, 24 lai considère qu'il vaut mieux axer la récolte sur les bois de forêt privée compte tenu que le ministère ne récupérera aucune économie avec le don qu'il fait de ces volumes en forêt publique.	2022-02-25 14:59
Localisation des travaux	Présence d'espèce à statut	Les coupes dans ce secteur ne semblent pas être cohérente avec le type de milieu. Le milieu est sensible, l'ensemble du secteur présente des contraintes liées à l'érosion du sol, ce type d'écosystème se régénère très mal. De plus, des grives de Bicknell ont été répertoriées dans le secteur. L'approche par coupe totale et la création de chemin vont à l'encontre de 6 des 7 enjeux écologiques identifiés dans le PAFIT 2018-2023.	2022-02-18 1:55
Localisation des travaux		Selon le PAFIT 2018-2023, de bonnes parties de ce secteurs sont identifiées comme FHVC. L'ampleur des coupes totales proposées ne semble pas cohérente avec cette identification	2022-02-18 2:10
Type de travaux forestiers		L'UTA 012725012 était, en 2018, à un niveau d'altération du stade de vieille forêt de 27,5%, ce qui lui laissait à peine 3% avant de tomber à un degré d'altération élevé. Les coupes proposées semblent de grande ampleur considérant cette faible marge de manoeuvre.	2022-02-18 2:24

Les Monts Chic-Chocs comme les Galapagos de l'est de l'Amérique La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de centaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?

2022-03-11 19:47

La tordeuse des bourgeons de l'épinette : ce fameux sylviculteur. Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équienne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013

2022-03-11 19:48

L'ensemble des Chic-Chocs doit être exempté d'exploitation forestière Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue.

2022-03-11 19:49

Le cas du caribou oui... mais encore Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.

2022-03-11 19:50

Les Monts Chic-Chocs comme les Galapagos de l'est de l'Amérique La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de centaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?

2022-03-11 19:51

La tordeuse des bourgeons de l'épinette : ce fameux sylviculteur. Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équienne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.

2022-03-11 19:52

L'ensemble des Chic-Chocs doit être exempté d'exploitation forestière Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 15:41

La tordeuse des bourgeons de l'épinette : ce fameux sylviculteur. Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équiennne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.

2022-03-14 15:42

La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de centaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?

2022-03-14 15:44

On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs.

2022-03-14 15:45

Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.

2022-03-14 15:46

	<p>Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.</p>	2022-03-14 15:48
	<p>Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue.</p>	2022-03-14 15:49
	<p>Le cas du caribou oui... mais encore Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.</p>	2022-03-14 15:50
Localisation des travaux	<p>Alors que de larges sommes sont investies actuellement pour mettre en enclos les derniers caribous montagnards, que des campagnes de trappe et de chasse intensive des prédateurs super utiles aux écosystèmes (coyote, ours) sont actuellement réalisées et que des projets de fermeture de chemins forestiers sont sur la table, voilà qu'on propose d'ouvrir ou de remettre à niveau des chemins forestiers et de faire de grands massifs de coupe à blanc dans des sapinières montagnardes, un des habitats utilisés par le caribou montagnard durant l'année. C'est absolument inconcevable et incohérent. On va favoriser l'habitat de l'orignal et des prédateurs précités, de même que faciliter la prédation via l'augmentation du réseau de chemins. De plus, la régénération des forêts à cette altitude n'est aucunement assurée et le bois mort, s'il n'est pas récolté, pourrait permettre à une faune spécialisée et rare de se développer dans le secteur (ex : pic à dos noir).</p>	2022-02-24 2:36
Localisation des travaux	<p>Alors que de larges sommes sont investies actuellement pour mettre en enclos les derniers caribous montagnards, que des campagnes de trappe et de chasse intensive des prédateurs super utiles aux écosystèmes (coyote, ours) sont actuellement réalisées et que des projets de fermeture de chemins forestiers sont sur la table, voilà qu'on propose d'ouvrir ou de remettre à niveau des chemins forestiers et de faire de grands massifs de coupe à blanc dans des sapinières montagnardes, un des habitats utilisés par le caribou montagnard durant l'année. C'est absolument inconcevable et incohérent. On va favoriser l'habitat de l'orignal et des prédateurs précités, de même que faciliter la prédation via l'augmentation du réseau de chemins. De plus, la régénération des forêts à cette altitude n'est aucunement assurée et le bois mort, s'il n'est pas récolté, pourrait permettre à une faune spécialisée et rare de se développer dans le secteur (ex : pic à dos noir).</p>	2022-02-24 2:40

Localisation des travaux	Alors que de larges sommes sont investies actuellement pour mettre en enclos les derniers caribous montagnards, que des campagnes de trappe et de chasse intensive des prédateurs super utiles aux écosystèmes (coyote, ours) sont actuellement réalisées et que des projets de fermeture de chemins forestiers sont sur la table, voilà qu'on propose d'ouvrir ou de remettre à niveau des chemins forestiers et de faire de grands massifs de coupe à blanc dans des sapinières montagnardes, un des habitats utilisés par le caribou montagnard durant l'année. C'est absolument inconcevable et incohérent. On va favoriser l'habitat de l'original et des prédateurs précités, de même que faciliter la prédation via l'augmentation du réseau de chemins. De plus, la régénération des forêts à cette altitude n'est aucunement assurée et le bois mort, s'il n'est pas récolté, pourrait permettre à une faune spécialisée et rare de se développer dans le secteur (ex : pic à dos noir).		2022-02-24 2:47
Localisation des travaux		Alors que de larges sommes sont investies actuellement pour mettre en enclos les derniers caribous montagnards, que des campagnes de trappe et de chasse intensive des prédateurs super utiles aux écosystèmes (coyote, ours) sont actuellement réalisées et que des projets de fermeture de chemins forestiers sont sur la table, voilà qu'on propose d'ouvrir ou de remettre à niveau des chemins forestiers et de faire de grands massifs de coupe à blanc dans des sapinières montagnardes, un des habitats utilisés par le caribou montagnard durant l'année. C'est absolument inconcevable et incohérent. On va favoriser l'habitat de l'original et des prédateurs précités, de même que faciliter la prédation via l'augmentation du réseau de chemins. De plus, la régénération des forêts à cette altitude n'est aucunement assurée et le bois mort, s'il n'est pas récolté, pourrait permettre à une faune spécialisée et rare de se développer dans le secteur (ex : pic à dos noir).	2022-02-24 2:59
Localisation des travaux	Création de chemins forestiers, la pertinence et justification de cette coupe	Bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km <sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équiennne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.	2022-03-14 13:01
Localisation des travaux		<b>Refus art. 23, 24 lai</b> Les coupes prévues auront un impact négatif sur nos opérations. En effet, nous ne serons pas en mesure de <b>Refus art. 23, 24 lai</b> l'accumulation de neige sera grandement réduite dans les années suivant la coupe, puis la plantation sera trop dense pour envisager d'y skier. Notre utilisation du territoire génère des retombées économiques annuelles dans la région. Le potentiel économique <b>Refus art. 23, 24 lai</b> est d'ailleurs en pleine progression. Les coupes proposées auraient, quant à elles, des retombées économiques importantes dans l'immédiat, mais qui ne seraient pas renouvelées avant une cinquantaine d'années. Ce territoire a une valeur récréative majeure qu'il est important de conserver. Nous proposons donc le retrait des secteurs mentionnés plus haut des Plans d'aménagement forestiers intégrés opérationnels.	2022-03-14 13:45
Localisation des travaux		<b>Refus art. 23, 24 lai</b> est préoccupé par la planification de coupes forestières sur un territoire qui, à l'issue d'une consultation publique régionale, fait toujours l'objet d'une demande de création d'une aire protégée. Notre entreprise est basée sur la haute valeur récréotouristique du territoire concerné. Ce potentiel récréotouristique est tributaire du maintien de l'intégrité du couvert forestier, et particulièrement des forêts anciennes. C'est pourquoi nous nous positionnons en appui de la démarche de création de l'aire protégée telle que définie par les intervenants régionaux. <b>Refus art. 23, 24 lai</b> s'explique mal que de nouvelles coupes et de nouveaux chemins soient encore autorisés dans un habitat privilégié du caribou, alors même que des sommes importantes sont investies pour atténuer les impacts de la modification du couvert forestier sur ceux-ci. Il nous apparaît que le Ministère manque à son devoir de mettre en œuvre toutes les mesures à sa portée pour assurer la protection de cette espèce en péril. Nous comprenons que la présence d'une épidémie sévère de la tordeuse des bourgeons de l'épinette stimule l'intérêt à procéder à des coupes de récupération. Vue l'étendue et la sévérité de l'épidémie, nous croyons qu'il y a amplement de secteurs à récupérer en dehors de l'aire protégée proposée pour répondre favorablement aux demandes de l'industrie forestière. La préservation de la valeur récréotouristique et des services écologiques qui sont associés au territoire faisant l'objet d'une demande de protection s'inscrit selon nous dans l'esprit de la Loi sur l'aménagement durable des territoires forestiers, dont l'un des prémisses prévoit un mode de gestion basé sur la prise en compte du potentiel économique, écologique et social des forêts et de tous les produits qui en découlent. Enfin, l'augmentation de la superficie sous protection dans la Réserve Matane devrait être vue comme une opportunité pour atteindre les cibles gouvernementales fixées pour la création d'aires protégées. Nous proposons donc un moratoire de coupes forestières sur le territoire faisant l'objet d'une demande de protection par les intervenants régionaux.	2022-03-14 13:58

Type de travaux forestiers	La forêt se "régénère", mais pas la biodiversité et encore moins la faune!	Habitant de la région depuis 4 siècles et père d'enfants et de petit enfant. Je sais pertinemment que si les citoyens ne dénoncent pas l'exploitation abusive à des fins mercantiles, si le citoyen n'inciter pas à la protection des habitats faunique, ce n'est pas le gouvernement qui le fera et encore moins l'industrie. C'est peine perdue bien évidemment, mais c'est déjà ça! Je trouve ironique de protéger les caribous en géant les populations de prédateurs alors qu'on laisse l'industrie forestière détruire leurs habitats... Le prédateur pour ne pas dire l'agresseur c'est nous!	2022-02-21 14:44
Localisation des travaux	La santé des populations de caribou de la Gaspésie	L'ensemble des Chic-Chocs doit être exempte d'exploitation forestière Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.	2022-03-14 17:32
Localisation des travaux		L'ensemble des Chic-Chocs doit être exempte d'exploitation forestière. Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.	2022-03-14 17:43

Localisation des travaux

L'ensemble des Chic-Chocs doit être exempté d'exploitation forestière. Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 17:44

Localisation des travaux

L'ensemble des Chic-Chocs doit être exempté d'exploitation forestière. Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 17:45



Localisation des travaux

L'ensemble des Chic-Chocs doit être exempté d'exploitation forestière. Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 17:46

Localisation des travaux

Nous souhaitons ici réagir à la proposition du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant le plan d'aménagement spécial de récupération du bois affecté par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. L'idée générale de ce plan ne nous apparaît pas une orientation compatible avec les principes de l'aménagement écosystémique des forêts. Voici pourquoi. Le cas du caribou oui... mais encore Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes. Ce commentaire provient de la lettre rédigée par [Refus art. 23, 24 lai](#).

2022-03-14 16:41

Localisation des travaux

Les Monts Chic-Chocs comme les Galapagos de l'est de l'Amérique La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de centaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine? Ce commentaire provient de la lettre rédigée par [Refus art. 23, 24 lai](#)

2022-03-14 16:43

		<p>La tordeuse des bourgeons de l'épinette : ce fameux sylviculteur. Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équiennne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013. Ce commentaire provient de la lettre rédigée par <a href="#">Refus art. 23, 24 lai</a></p>	2022-03-14 16:44
		<p>L'ensemble des Chic-Chocs doit être exempté d'exploitation forestière Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures. Ce commentaire provient de la lettre rédigée par <a href="#">Refus art. 23, 24 lai</a></p>	2022-03-14 16:46
Localisation des travaux	Quelle superficie en haut de 650 m sera affectée par les coupes?	Quelle type de forêt? Quelle âge? Quel superficie d'habitat de la Grive de Bicknell pourrait être détruit?Est-ce qu'une étude d'impact sur la biodiversité, sur le paysage et sur les ours d'eau a été réalisé avant d'élaborer de plan de coupe?	2022-02-18 16:15
Localisation des travaux	Coupes en altitude et dans l'habitat de la Bicknell . Les coupes vont provoquées de l'érosion et la perte de la couche d'humus.	Évitez les coupes en altitudes pour préserver les habitats d'espèces sensible ou en péril. en altitude et en	2022-02-23 15:44
Localisation des travaux	destruction de la biodiversité	Bien que le contour de la RTFAP soit respecté, plusieurs travaux du plan spécial TBE se trouvent dans le contour du TI de 2013, soit une partie des chantiers «Étang Tallard» et «Mont Hélène», ce qui totalise tout près de 280 ha en CPRS. Implanter de nouveaux chemins forestiers dans une zone qui sera peut-être incluse dans une aire protégée ET une zone fréquentée par les caribous de la Gaspésie semble une décision mal avisée, particulièrement dans le cadre de la certification forestière (FSC).	2022-03-04 2:20
Localisation des travaux		Sur plusieurs montagnes à 700 m et plus, il serait préférable de laisser la forêt en place même si attaquée par la tordeuse car son habitat pourra se régénérer beaucoup plus vite que si une coupe est pratiquée et replantée en monoculture d'épinettes après..Il est prouvé que la repousse est beaucoup plus rapide dans une forêt qui a subit une épidémie et les arbres, une fois décomposées sur place serviront d'engrais pour la regénération.	2022-03-12 18:44

Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts), type de travaux forestiers	<p><b>Refus art. 23, 24 lai.</b> Dû à la précarité de la survie du caribou montagnard sur notre territoire et qu'il faut raisonnablement lui donner toutes les chances de survivre et reprendre une croissance, les coupes de récupération proposées qui sont situées à la limite de l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie selon le document de consultation du fédéral sur le programme de rétablissement modifié du caribou des bois, population de la Gaspésie-Atlantique, (2020) mais qui sont en bonne partie dans l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie 2013-2018 à l'extérieur des habitats essentiels (mesures intérimaires pour le caribou montagnard de la Gaspésie) ne sauraient être autorisées. Non seulement parce que le pourtour de l'aire à l'extérieur des habitats essentiel est en révision et la superficie pourrait être augmentée, ce qui implique un principe de précaution mais surtout parce que le fait d'intervenir en récoltant le bois avec des coupes CPRS va à la fois : - détruire un habitat propice aux caribous comme de vieilles forêts adaptées à son alimentation, un habitat modifié qui va devenir propice aux prédateurs du caribou - Contruire à différents endroits des chemins forestiers qui vont détériorer son habitat et contribuer grandement au déplacement de prédateurs du caribou vers celui-ci. Dans la situation actuelle, pour protéger à court terme le caribou, ni construction de chemins forestiers ni coupes de récupérations ne doivent être permises dans les secteurs qui nous préoccupent et décrits plus bas. Sinon, on favorise l'arrivée des prédateurs à proximité de l'aire de répartition du caribou. Ces actions sont aussi en contradiction avec les efforts de piégeage du coyote dans ces secteurs. De plus, la coupe alpine vers les sommets implique trop d'années pour la régénération des lots coupés sans compter que ces lots ne seraient pas remis en état avec les essences présentes mais surtout par de l'épinette blanche, dénaturant cet habitat de vieilles forêts de sapinières matures qui sont peu nombreuses. Ajoutons que les coupes à flanc de montagne que l'on retrouve dans ce plan d'aménagement vont favoriser une accélération de l'érosion qui affectera les lacs et rivières incluant celles à saumon. Ces coupes prévues touchent également au territoire de 2013 de l'aire protégée des Chics-Chocs qui sera défigurée si il est permis de procéder à ces coupes. Ce projet d'aire protégée diffère de l'aire protégée accordée en décembre 2020 est toujours d'actualité. Il y a présentement un moratoire sur les coupes dans les projets d'aires protégées et il faut que cela soit maintenu. N'oublions pas que ces projets d'aires protégées au Bas-St-Laurent vont passer en consultations publiques du ministère de l'environnement, de la faune et des changements climatiques. Ce n'est pas le temps de couper dans des secteurs où l'on n'a pas coupé depuis au moins 10 ans, alors qu'il est possible qu'ils soient dans les territoires retenues comme aires protégées. Donc tout le secteur de coupe prévues au nord du ruisseau Dunière, de la route 19, de l'étang à la truite, au nord du ruisseau Alphonse et à l'ouest de l'aire de répartition englobant le secteur de l'étang Tallard, le lac du gros ruisseau jusqu'au lac Matane ne doit pas subir de coupes. Notez que nous nous concentrons dans nos commentaires sur les secteurs qui concernent principalement notre territoire d'intervention dans la MRC de la Matanie et qu'il ne faut pas penser pour autant qu'à d'autres endroits au Bas-St-Laurent, ces coupes devraient être permises. Non. Nous pensons notamment aux autres projets d'aires protégées de 2013 qui normalement bénéficient présentement d'une suspension des coupes. Les arbres morts abattus par la tordeuse auront leur utilité en enrichissant le sol forestier et en permettant une reprise végétale alors que la coupe et récupération de bois avec la machinerie forestière va hypothéquer grandement cette reprise végétale au sol. Comme le gouvernement investit pour protéger le caribou en créant des enclos et en arrêtant la construction de chemins forestiers, il ne peut annuler cet effort en créant de nouveaux chemins forestiers, de nouveaux corridors pour les prédateurs du caribous et supprimer de l'alimentation et de l'habitat propice au caribou po</p>	2022-03-11 21:43
Localisation des travaux	chemins, infrastructures, Coupe en milieux fragiles, destruction d'habitat de faunes vulnérables	<p>Toute les coupes situées dans les CHIC-CHOCS et sur les abords des rivières, ruisseaux et lacs doivent être abandonnées car ce sont des réserves écologiques et des habitats uniques qui sont le refuge de nombreuses espèces en périls. Couper des arbres en altitude détruit les sols et empêche la régénération des sols et la perpétuité de ces environnements uniques. La surexploitation forestière dans la réserve faunique de Matane est bien connue et est un problème majeur en la disparition de l'habitat d'espèce en voie d'extinction comme le caribou forestier qui voit son habitat de plus en plus circonscrit. Veiller reconsidérer toutes les coupes dans le secteur de la réserve faunique de Matane.</p>	2022-03-09 2:20
Localisation des travaux		<p>L'altitude des coupes projetées (entre 700 et 900m d'altitude) est problématique. Ces zones peuvent abriter des plantes rares uniques à ces écosystèmes. Ces zones sont fragiles et le microclimat montagnard qui y règne entraîne une croissance très lente de toute la végétation. La machinerie qui viendra écraser le sol dans ces endroits aura des conséquences négatives à long terme pour ces écosystèmes fragiles. Aussi, advenant le rétablissement du caribou montagnard gaspésien, toutes les zones de ces montagnes sont propices à être un habitat potentiel pour cette espèce (il a été établi que le caribou gaspésien passait 90% de son temps au dessus de 700m d'altitude). Pour toutes ces raisons il serait bon de créer une limite altitudinale sur l'ensemble du territoire gaspésien où la coupe forestière y serait interdite (et cette limite pourrait se situer à 700m d'altitude). La construction de nouveaux chemins d'accès facilitera encore d'avantage le morcellement du territoire pour la faune ainsi que le déplacement des prédateurs dans un territoire propice au caribou montagnard gaspésien advenant son rétablissement. De plus, malgré la mort de plusieurs conifères parasités par la tordeuse, ces écosystèmes constituent des zones de chasse importantes pour l'aigle royal, une espèce vulnérable (MFFP, Liste des espèces menacées ou vulnérables au Québec). Ces zones partiellement ouvertes par des chablis favorisent la chasse de cet oiseau si toutefois l'endroit n'est pas complètement retourné par de la machinerie ayant fait table rase de ses espèces proies. Les zones de petits conifères à ces altitudes abritent la grive de Bicknell (MFFP, Liste des espèces menacées ou vulnérables au Québec), une espèce classée vulnérable qui est endémique des sommets des montagnes des Appalaches. Ces coupes risquent de faire disparaître plusieurs habitats potentiels pour cette espèce. Pour toutes les raisons citées précédemment, notre organisme, la <b>Refus art. 23, 24 lai</b> s'oppose fermement à des coupes forestières à ces altitudes.</p>	2022-03-10 20:08
Localisation des travaux	Type de travaux forestiers		2022-03-07 20:18
Localisation des travaux	Type de travaux forestiers	<p>Zone de coupe située vers 650 mètres d'altitude : Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Les coupes en altitude entraînent une dégradation des sols dont la couche d'humus est mince, suivies d'une régénération beaucoup plus lente compte tenu des rigueurs du climat. Il vaut mieux laisser le bois sur place afin d'enrichir le sol au lieu de l'appauvrir en le dégradant par des opérations mécanisées. Ces coupes entraînent l'érosion du sol et le transport des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau, avec un impact négatif sur les périodes de crues et d'étiage. Ces phénomènes sont de plus appelés à être accentués par les changements climatiques. Ces coupes se situent dans une sapinière à bouleau blanc, dans une zone d'habitat essentiel de la Grive de Bicknell, une espèce menacée dont on retrouve de nombreuses occurrences sur ces sommets. Ces coupes sont prévues dans une zone de la Réserve pouvant potentiellement être intégrée à l'aire protégée avoisinante déjà définie administrativement et qui est provisoire. Il ne devrait pas y avoir de coupe dans cette zone tant que le processus du BAPE devant porter sur les limites de l'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane n'a pas été réalisé. Préserver l'environnement et les vues du Sentier international des Appalaches, une infrastructure récréotouristique d'importance. Éviter de faire toute coupe qui serait visible de la route 1 ou du barrage du lac Matane.</p>	2022-03-07 20:32

Localisation des travaux	Type de travaux	Zone de coupe située vers 750 mètres d'altitude : Coupe en altitude à éviter. C'est une zone de vieille forêt, rare au Bas-Saint-Laurent, à préserver, ainsi que la biodiversité associée à ce type de forêt. Éviter aussi la fragmentation de la vieille forêt. Les coupes en altitude entraînent une dégradation des sols dont la couche d'humus est mince, suivies d'une régénération beaucoup plus lente compte tenu des rigueurs du climat. Il vaut mieux laisser le bois sur place afin d'enrichir le sol au lieu de l'appauvrir en le dégradant par des opérations mécanisées. Ces coupes entraînent l'érosion du sol et le transport des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau, avec un impact négatif sur les périodes de crues et d'étiage. Ces phénomènes sont de plus appelés à être accentués par les changements climatiques. Ces coupes se situent dans une sapinière à bouleau blanc, dans une zone d'habitat essentiel de la Grive de Bicknell, une espèce menacée dont on retrouve de nombreuses occurrences sur ces sommets. Ces coupes sont prévues dans une zone de la Réserve pouvant potentiellement être intégrée à l'aire protégée avoisinante déjà définie administrativement et qui est provisoire. Il ne devrait pas y avoir de coupe dans cette zone tant que le processus du BAPE devant porter sur les limites de l'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane n'a pas été réalisé. Préserver l'environnement et les vues du Sentier international des Appalaches, une infrastructure récréotouristique d'importance.	2022-03-07 20:39
Localisation des travaux	Préservation des forêts naturelles en altitude (en dépit de la tordeuse, la nature est bien faite, on ne peut pas l'améliorer, et elle n'a pas besoin d'être aménagée) et habitat des animaux, en particulier le caribou	Je ne sais pas si j'ai cliqué au bon endroit, il s'agit des forêts en altitude dans la réserve Faunique de Matane, c'est très problématique de voir la forêt comme une "ressource", et faux de penser qu'il faut aller chercher les arbres morts à cause de la tordeuse (vous aller compacter les sols, ravager le terrain pour des décennies, et les arbres morts nourrissent le sol, c'est une mauvaise idée d'aller en altitude, vous le savez très bien, qui plus est, si vous regarder les images satellites, vous savez que vous avez déjà buché surabondamment partout dans ce secteur et en Gaspésie, ça prend des forêts à l'état naturel, les animaux, c'est leur maison, la survie de l'espèce humaine passe par le fait qu'il y a BEAUCOUP de biodiversité et des systèmes naturels (pristine nature)	2022-02-26 11:19
Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles, dont le caribou. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles.	2022-03-02 20:06
Localisation des travaux	Infrastructure (chemin et ponts)	Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles, dont le caribou. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.	2022-03-02 20:29
Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles, dont le caribou. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.	2022-03-02 20:38

Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	<p>Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 21:34
Localisation des travaux	Infrastructures (Chemin, ponts)	<p>Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 21:37
Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	<p>Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 21:45

Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	<p>Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 21:51
Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	<p>Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 21:55
Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	<p>Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 21:57

Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	<p>Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 22:00
Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	<p>Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 22:03
Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	<p>Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 22:06

Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	<p>Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 22:09
Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	<p>Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 22:13
Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	<p>Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 22:16



Localisation des travaux		<p>Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 22:20
Localisation des travaux		<p>Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 22:22
Localisation des travaux		<p>Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 22:25
Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	<p>Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 22:28

Localisation des travaux		<p>Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 22:35
Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	<p>Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 22:39
Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	<p>Construction de nouveaux chemins forestiers à usage unique strictement pour accéder à la matière ligneuse (TBE) et la récupérer. Ces coupes seront favorables à l'original donc cela provoquera une augmentation de l'original dans ces secteurs, ce qui occasionnera une augmentation de la prédation et la destruction une fois de plus des milieux forestiers favorables à certaines espèces sensibles. Ne pas faire de coupe en altitude +650 mètres afin de préserver des écosystèmes montagnards fragiles. Fragmentation de vieilles forêts, ce qui va à l'encontre des milieux favorables aux caribous. Ces vieilles forêts sont l'habitat essentiel de plusieurs espèces en danger répertoriées dans les Chic-Chocs, il y a présence de la grive de Bicknell, et des occurrences de cette dernière dans ces secteurs de coupes de même que la présence de la musaraigne de Gaspé. Ces coupes viendraient sérieusement diminuer la biodiversité des êtres vivants dans les montagnes, avant même que le processus d'établissement de la superficie de l'aire protégée soit officiel (dans les 18 prochains mois aura lieu le processus d'officialisation, incluant une occasion de faire agrandir l'aire retenue). Si ces vieilles forêts et leur biodiversité ont déjà été détériorées par ces coupes, ça ne vaudra plus la peine de les défendre pour les faire inclure dans l'aire protégée. Les coupes en altitude ne permettent pas une régénération très rapide de la forêt à cause des conditions climatiques difficiles à ces endroits. Les vieilles forêts sont chose de plus en plus rare dans le sud du Québec, la biodiversité associée aux vieilles forêts est celle que nous sommes le plus à risque de perdre. Si on regarde la carte des coupes prévues, elle calque fidèlement la carte de ce qui reste de vieilles forêts sur ce territoire. Autrement dit, ils vont aller chercher ce qui reste de vieilles forêts avec ces coupes de récupération de bois de tordeuse. Les arbres morts par la tordeuse, s'ils ne sont pas récoltés, serviront à enrichir le sol forestier en créant de l'habitat pour la biodiversité associée aux vieilles forêts (chicots et bois mort couché) permettant la germination des arbres. Les coupes en pentes fortes mettent en péril le sol organique forestier en place, ainsi exposé à l'érosion accélérée ils ont à leur tour a un effet négatif sur les lacs et rivières (incluant les rivières à saumon) par la sédimentation qui si retrouve et se dépose. Mentionnons aussi l'effet barrière que représentent ces forêts dans les bassins versants des rivières lors des crues d'eau, phénomène qui s'amplifie avec les changements climatiques.</p>	2022-03-02 22:42

Type de travaux forestiers	derogation du plan général	<p>Des recherches récentes ont également montré que les peuplements d'épinettes noires exploités par récupération ont tendance à revenir avec une proportion accrue de sapins baumiers. Tout plan spécial d'exploitation doit se concentrer sur la récolte du sapin baumier. Utiliser l'épidémie actuelle comme prétexte pour récolter l'épinette noire ou des espèces non-affectées par la TBE est écologiquement intenable et va à l'encontre des documents et des recherches menées par le MFFP et autres. Les CPR ne sont qu'un des nombreux types de récolte qui peuvent être employés. Dans les forêts où le sapin est dominant (&gt; 70%), ce type de récolte peut être justifié. Dans les forêts où le sapin n'est pas dominant, la TBE peut, d'un point de vue écologique, éclaircir le peuplement en éliminant le sapin et en permettant à d'autres espèces de devenir plus dominantes, augmentant ainsi la résistance de la future forêt au TBE. Les coupes partielles qui n'enlèvent que le sapin, l'essence qui risque de mourir, sont donc la technique sylvicole appropriée lorsque le sapin n'est pas dominant. Il est également clair que les peuplements où le sapin est dominant doivent être exploités en premier, car c'est là que les pertes de volume seront les plus importantes. Lorsque le sapin est une composante mineure, la croissance compensatoire d'espèces compagnes plus précieuses peut compenser toute perte de volume de sapin. Un article paru dans le Walrus (<a href="https://thewalrus.ca/la-tordeuse-attaque/">https://thewalrus.ca/la-tordeuse-attaque/</a>) documente que souvent les forêts de sapins sont ignorées dans les plans spéciaux et qu'au lieu de cela, la TBE est utilisé comme prétexte pour récolter des espèces de plus haute valeur économique mais qui ne présentent pas de risques. Ceci est clairement une violation du code de déontologie de l'OIFQ. Le document sur le plan spécial mentionne qu'une aide financière est possible pour les peuplements dont la proportion du sapin est de plus de 25%. Cependant, il n'y a que peu ou pas de justification pour récolter des peuplements dont la proportion de sapin est de MOINS de 25%. C'est aussi recommandé lors de la mise en place d'un plan spécial de récupération des arbres à la suite d'une perturbation naturelle telle qu'une épidémie d'insectes que les arbres vivants d'espèces longévives doivent être gardés sur pied s'ils sont présents dans les parterres perturbés. Ces peuplements sont moins vulnérables aux épidémies. Une forêt dominée par des arbres matures assurera aussi que la possibilité forestière n'est pas compromise. C'est une grande lacune que la proportion de sapin à récolter ne soit pas indiquée dans le document. Il n'est donc pas possible de juger de la justification écologique ou économique de la récupération sans cette information. Le document ne présente que les volumes des peuplements, mais pas le volume de sapin qui est la principale espèce en péril. La récolte de l'ensemble du peuplement n'a pas de sens sur le plan écologique et pourrait conduire à une conversion du peuplement vers une plus grande teneur en sapin. Le MFFP ne devrait pas en bonne conscience permettre l'acceptation des plans dont l'information importante est cachée du public. Dans d'autres régions, lorsque des peuplements dominés par le sapin baumier sont proposés aux entreprises dans les plans spéciaux, beaucoup ne sont pas récoltés. Ceci étant dit, l'esprit d'un plan spécial est de récolter du bois qui risque de mourir d'une perturbation naturelle. Les faibles volumes de sapin ne doivent pas donner lieu à des récoltes de récupération. Au contraire, les peuplements dominés par des essences autres que le sapin doivent être traités selon le PGAF, c'est-à-dire sans dérogation. Les dérogations au plan général entraîneront des manques à gagner dans le futur. Ceci est inacceptable et encore une fois va à l'encontre du code de déontologie des ingénieurs forestiers. Une récolte de sapins baumiers matures doit également être équilibrée avec d'autres usages tels que le caribou des bois qui est une espèce en péril. La coupe de récupération devrait donc respecter les exigences légales visant non seulement à protéger l'espèce, mais aussi à accroître les populations de caribous des bois. Il s'agit d'une exigence des plans de rétablissement du caribou des bois, tant fédéral (loi sur les espèces en péril) que provincial. Laisser les peuplements sur pied, même morts, évitera de créer de grandes superficies ouverte et dont les caribous sont exposés aux prédateurs ainsi que d'éviter l'ajout de chemins qui facilitent l'accès par les prédateurs. Ceci sera compatible avec une industrie qui ne veut pas forcément chercher les peuplements dominés par le sapin. Il est aussi impensable de profiter de l'épidémie pour couper dans les aires de conservation projetés.</p>	2022-03-11 20:47
Type de travaux forestiers	Dérogation du plan général	<p>Des recherches récentes ont également montré que les peuplements d'épinettes noires exploités par récupération ont tendance à revenir avec une proportion accrue de sapins baumiers. Tout plan spécial d'exploitation doit se concentrer sur la récolte du sapin baumier. Utiliser l'épidémie actuelle comme prétexte pour récolter l'épinette noire ou des espèces non-affectées par la TBE est écologiquement intenable et va à l'encontre des documents et des recherches menées par le MFFP et autres. Les CPR ne sont qu'un des nombreux types de récolte qui peuvent être employés. Dans les forêts où le sapin est dominant (&gt; 70%), ce type de récolte peut être justifié. Dans les forêts où le sapin n'est pas dominant, la TBE peut, d'un point de vue écologique, éclaircir le peuplement en éliminant le sapin et en permettant à d'autres espèces de devenir plus dominantes, augmentant ainsi la résistance de la future forêt au TBE. Les coupes partielles qui n'enlèvent que le sapin, l'essence qui risque de mourir, sont donc la technique sylvicole appropriée lorsque le sapin n'est pas dominant. Il est également clair que les peuplements où le sapin est dominant doivent être exploités en premier, car c'est là que les pertes de volume seront les plus importantes. Lorsque le sapin est une composante mineure, la croissance compensatoire d'espèces compagnes plus précieuses peut compenser toute perte de volume de sapin. Un article paru dans le Walrus (<a href="https://thewalrus.ca/la-tordeuse-attaque/">https://thewalrus.ca/la-tordeuse-attaque/</a>) documente que souvent les forêts de sapins sont ignorées dans les plans spéciaux et qu'au lieu de cela, la TBE est utilisé comme prétexte pour récolter des espèces de plus haute valeur économique mais qui ne présentent pas de risques. Ceci est clairement une violation du code de déontologie de l'OIFQ. Le document sur le plan spécial mentionne qu'une aide financière est possible pour les peuplements dont la proportion du sapin est de plus de 25%. Cependant, il n'y a que peu ou pas de justification pour récolter des peuplements dont la proportion de sapin est de MOINS de 25%. C'est aussi recommandé lors de la mise en place d'un plan spécial de récupération des arbres à la suite d'une perturbation naturelle telle qu'une épidémie d'insectes que les arbres vivants d'espèces longévives doivent être gardés sur pied s'ils sont présents dans les parterres perturbés. Ces peuplements sont moins vulnérables aux épidémies. Une forêt dominée par des arbres matures assurera aussi que la possibilité forestière n'est pas compromise. C'est une grande lacune que la proportion de sapin à récolter ne soit pas indiquée dans le document. Il n'est donc pas possible de juger de la justification écologique ou économique de la récupération sans cette information. Le document ne présente que les volumes des peuplements, mais pas le volume de sapin qui est la principale espèce en péril. La récolte de l'ensemble du peuplement n'a pas de sens sur le plan écologique et pourrait conduire à une conversion du peuplement vers une plus grande teneur en sapin. Le MFFP ne devrait pas en bonne conscience permettre l'acceptation des plans dont l'information importante est cachée du public. Dans d'autres régions, lorsque des peuplements dominés par le sapin baumier sont proposés aux entreprises dans les plans spéciaux, beaucoup ne sont pas récoltés. Ceci étant dit, l'esprit d'un plan spécial est de récolter du bois qui risque de mourir d'une perturbation naturelle. Les faibles volumes de sapin ne doivent pas donner lieu à des récoltes de récupération. Au contraire, les peuplements dominés par des essences autres que le sapin doivent être traités selon le PGAF, c'est-à-dire sans dérogation. Les dérogations au plan général entraîneront des manques à gagner dans le futur. Ceci est inacceptable et encore une fois va à l'encontre du code de déontologie des ingénieurs forestiers. Une récolte de sapins baumiers matures doit également être équilibrée avec d'autres usages tels que le caribou des bois qui est une espèce en péril. La coupe de récupération devrait donc respecter les exigences légales visant non seulement à protéger l'espèce, mais aussi à accroître les populations de caribous des bois. Il s'agit d'une exigence des plans de rétablissement du caribou des bois, tant fédéral (loi sur les espèces en péril) que provincial. Laisser les peuplements sur pied, même morts, évitera de créer de grandes superficies ouverte et dont les caribous sont exposés aux prédateurs ainsi que d'éviter l'ajout de chemins qui facilitent l'accès par les prédateurs. Ceci sera compatible avec une industrie qui ne veut pas forcément chercher les peuplements dominés par le sapin. Il est aussi impensable de profiter de l'épidémie pour couper dans les aires de conservation projetés.</p>	2022-03-11 20:52
Type de travaux forestiers	Dérogation du plan général	Respecter le plan général, ne coupe que le sapin, si ce n'est pas rentable de faire autrement, ne fait rien, ne compromet pas l'avenir	2022-03-11 20:56

Type de travaux forestiers	Dérégation du plan général	<p>Des recherches récentes ont également montré que les peuplements d'épinettes noires exploités par récupération ont tendance à revenir avec une proportion accrue de sapins baumiers. Tout plan spécial d'exploitation doit se concentrer sur la récolte du sapin baumier. Utiliser l'épidémie actuelle comme prétexte pour récolter l'épinette noire ou des espèces non-affectées par la TBE est écologiquement intenable et va à l'encontre des documents et des recherches menées par le MFFP et autres. Les CPR ne sont qu'un des nombreux types de récolte qui peuvent être employés. Dans les forêts où le sapin est dominant (&gt; 70%), ce type de récolte peut être justifié. Dans les forêts où le sapin n'est pas dominant, la TBE peut, d'un point de vue écologique, éclaircir le peuplement en éliminant le sapin et en permettant à d'autres espèces de devenir plus dominantes, augmentant ainsi la résistance de la future forêt au TBE. Les coupes partielles qui n'enlèvent que le sapin, l'essence qui risque de mourir, sont donc la technique sylvicole appropriée lorsque le sapin n'est pas dominant. Il est également clair que les peuplements où le sapin est dominant doivent être exploités en premier, car c'est là que les pertes de volume seront les plus importantes. Lorsque le sapin est une composante mineure, la croissance compensatoire d'espèces compagnes plus précieuses peut compenser toute perte de volume de sapin. Un article paru dans le Walrus (<a href="https://thewalrus.ca/la-tordeuse-attaque/">https://thewalrus.ca/la-tordeuse-attaque/</a>) documente que souvent les forêts de sapins sont ignorées dans les plans spéciaux et qu'au lieu de cela, la TBE est utilisé comme prétexte pour récolter des espèces de plus haute valeur économique mais qui ne présentent pas de risques. Ceci est clairement une violation du code de déontologie de l'OIFQ. Le document sur le plan spécial mentionne qu'une aide financière est possible pour les peuplements dont la proportion du sapin est de plus de 25%. Cependant, il n'y a que peu ou pas de justification pour récolter des peuplements dont la proportion de sapin est de MOINS de 25%. C'est aussi recommandé lors de la mise en place d'un plan spécial de récupération des arbres à la suite d'une perturbation naturelle telle qu'une épidémie d'insectes que les arbres vivants d'espèces longévives doivent être gardés sur pied s'ils sont présents dans les parterres perturbés. Ces peuplements sont moins vulnérables aux épidémies. Une forêt dominée par des arbres matures assurera aussi que la possibilité forestière n'est pas compromise. C'est une grande lacune que la proportion de sapin à récolter ne soit pas indiquée dans le document. Il n'est donc pas possible de juger de la justification écologique ou économique de la récupération sans cette information. Le document ne présente que les volumes des peuplements, mais pas le volume de sapin qui est la principale espèce en péril. La récolte de l'ensemble du peuplement n'a pas de sens sur le plan écologique et pourrait conduire à une conversion du peuplement vers une plus grande teneur en sapin. Le MFFP ne devrait pas en bonne conscience permettre l'acceptation des plans dont l'information importante est cachée du public. Dans d'autres régions, lorsque des peuplements dominés par le sapin baumier sont proposés aux entreprises dans les plans spéciaux, beaucoup ne sont pas récoltés. Ceci étant dit, l'esprit d'un plan spécial est de récolter du bois qui risque de mourir d'une perturbation naturelle. Les faibles volumes de sapin ne doivent pas donner lieu à des récoltes de récupération. Au contraire, les peuplements dominés par des essences autres que le sapin doivent être traités selon le PGAF, c'est-à-dire sans dérogation. Les dérogations au plan général entraîneront des manques à gagner dans le futur. Ceci est inacceptable et encore une fois va à l'encontre du code de déontologie des ingénieurs forestiers. Une récolte de sapins baumiers matures doit également être équilibrée avec d'autres usages tels que le caribou des bois qui est une espèce en péril. La coupe de récupération devrait donc respecter les exigences légales visant non seulement à protéger l'espèce, mais aussi à accroître les populations de caribous des bois. Il s'agit d'une exigence des plans de rétablissement du caribou des bois, tant fédéral (loi sur les espèces en péril) que provincial. Laisser les peuplements sur pied, même morts, évitera de créer de grandes superficies ouverte et dont les caribous sont exposés aux prédateurs ainsi que d'éviter l'ajout de chemins qui facilitent l'accès par les prédateurs. Ceci sera compatible avec une industrie qui ne veut pas forcément chercher les peuplements dominés par le sapin. Il est aussi impensable de profiter de l'épidémie pour couper dans les aires de conservation projetés.</p>	2022-03-11 20:59
Type de travaux forestiers	l'avenir, et l'effet des déviation du plan général	<p>Des recherches récentes ont également montré que les peuplements d'épinettes noires exploités par récupération ont tendance à revenir avec une proportion accrue de sapins baumiers. Tout plan spécial d'exploitation doit se concentrer sur la récolte du sapin baumier. Utiliser l'épidémie actuelle comme prétexte pour récolter l'épinette noire ou des espèces non-affectées par la TBE est écologiquement intenable et va à l'encontre des documents et des recherches menées par le MFFP et autres. Les CPR ne sont qu'un des nombreux types de récolte qui peuvent être employés. Dans les forêts où le sapin est dominant (&gt; 70%), ce type de récolte peut être justifié. Dans les forêts où le sapin n'est pas dominant, la TBE peut, d'un point de vue écologique, éclaircir le peuplement en éliminant le sapin et en permettant à d'autres espèces de devenir plus dominantes, augmentant ainsi la résistance de la future forêt au TBE. Les coupes partielles qui n'enlèvent que le sapin, l'essence qui risque de mourir, sont donc la technique sylvicole appropriée lorsque le sapin n'est pas dominant. Il est également clair que les peuplements où le sapin est dominant doivent être exploités en premier, car c'est là que les pertes de volume seront les plus importantes. Lorsque le sapin est une composante mineure, la croissance compensatoire d'espèces compagnes plus précieuses peut compenser toute perte de volume de sapin. Un article paru dans le Walrus (<a href="https://thewalrus.ca/la-tordeuse-attaque/">https://thewalrus.ca/la-tordeuse-attaque/</a>) documente que souvent les forêts de sapins sont ignorées dans les plans spéciaux et qu'au lieu de cela, la TBE est utilisé comme prétexte pour récolter des espèces de plus haute valeur économique mais qui ne présentent pas de risques. Ceci est clairement une violation du code de déontologie de l'OIFQ. Le document sur le plan spécial mentionne qu'une aide financière est possible pour les peuplements dont la proportion du sapin est de plus de 25%. Cependant, il n'y a que peu ou pas de justification pour récolter des peuplements dont la proportion de sapin est de MOINS de 25%. C'est aussi recommandé lors de la mise en place d'un plan spécial de récupération des arbres à la suite d'une perturbation naturelle telle qu'une épidémie d'insectes que les arbres vivants d'espèces longévives doivent être gardés sur pied s'ils sont présents dans les parterres perturbés. Ces peuplements sont moins vulnérables aux épidémies. Une forêt dominée par des arbres matures assurera aussi que la possibilité forestière n'est pas compromise. C'est une grande lacune que la proportion de sapin à récolter ne soit pas indiquée dans le document. Il n'est donc pas possible de juger de la justification écologique ou économique de la récupération sans cette information. Le document ne présente que les volumes des peuplements, mais pas le volume de sapin qui est la principale espèce en péril. La récolte de l'ensemble du peuplement n'a pas de sens sur le plan écologique et pourrait conduire à une conversion du peuplement vers une plus grande teneur en sapin. Le MFFP ne devrait pas en bonne conscience permettre l'acceptation des plans dont l'information importante est cachée du public. Dans d'autres régions, lorsque des peuplements dominés par le sapin baumier sont proposés aux entreprises dans les plans spéciaux, beaucoup ne sont pas récoltés. Ceci étant dit, l'esprit d'un plan spécial est de récolter du bois qui risque de mourir d'une perturbation naturelle. Les faibles volumes de sapin ne doivent pas donner lieu à des récoltes de récupération. Au contraire, les peuplements dominés par des essences autres que le sapin doivent être traités selon le PGAF, c'est-à-dire sans dérogation. Les dérogations au plan général entraîneront des manques à gagner dans le futur. Ceci est inacceptable et encore une fois va à l'encontre du code de déontologie des ingénieurs forestiers. Une récolte de sapins baumiers matures doit également être équilibrée avec d'autres usages tels que le caribou des bois qui est une espèce en péril. La coupe de récupération devrait donc respecter les exigences légales visant non seulement à protéger l'espèce, mais aussi à accroître les populations de caribous des bois. Il s'agit d'une exigence des plans de rétablissement du caribou des bois, tant fédéral (loi sur les espèces en péril) que provincial. Laisser les peuplements sur pied, même morts, évitera de créer de grandes superficies ouverte et dont les caribous sont exposés aux prédateurs ainsi que d'éviter l'ajout de chemins qui facilitent l'accès par les prédateurs. Ceci sera compatible avec une industrie qui ne veut pas forcément chercher les peuplements dominés par le sapin. Il est aussi impensable de profiter de l'épidémie pour couper dans les aires de conservation projetés.</p>	2022-03-11 21:02

Type de travaux forestiers	Localisation des travaux forestiers	<p>CE COMMENTAIRE EST DESTINÉ À TOUTES LES COUPES ET CHEMINS PRÉVUS SUR LE TERRITOIRE DES CHIC-CHOCS. •Il y a un processus de création d'aire protégée qui est actuellement en cours sur ce territoire. Nous demandons pas de coupes <b>Refus art. 23, 24 lai</b> tant que ce processus n'a pas suivi son cours. •Nous commentons ces coupes dans la perspective de leur effet prévisible sur la biodiversité. Le Québec a réaffirmé son désir en 2013 (Orientation gouvernementales en matière de diversité biologique ) d'utiliser comme toile de fond pour la prise de décision les objectifs de Aichi adoptés par la communauté internationale pour lutter contre la perte de la biodiversité. Il s'agit d'une crise énorme. Chaque région du globe doit faire sa part pour freiner cette perte du patrimoine naturel global. Dans le contexte de cette consultation publique il est important de remettre de l'avant les trois enjeux clés mis de l'avant par le gouvernement du Québec en matière de diversité biologique soit :</p> <p>☐Enjeu 1 : Conservation de la diversité biologique et maintien des services écologiques ☐Enjeu 2 : Développement sans préjudice irrémédiable à la diversité biologique et aux processus écologiques. ☐Enjeu 3 : Acquisition et diffusion de connaissances sur la diversité biologique et les services écologiques Nous soutenons que les coupes proposées pour récupérer le bois affecté par la tordeuse de bourgeons d'épinette contrevient directement à l'Enjeu 2. •Au Bas-Saint-Laurent, les montagnes de la Réserve faunique de Matane sont la portion du territoire le plus riche en habitats soutenant la biodiversité (voir figures 15 et 16 de la p. 8 du document 'Habitats et biodiversité au Bas-Saint-Laurent : Analyses et réflexion' de l'Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent) . Tiré de ce document : - Élément problématique #1 : Vieilles forêts Les vieilles forêts ne représentent que 5 % de la superficie forestière du Bas-Saint-Laurent. En plus d'être rares, les vieilles forêts de la région sont de petites superficies. Selon les spécialistes consultés, la faible proportion de vieilles forêts constitue le problème le plus important des habitats dans la région. La création de davantage de chemins forestiers dans ces forêts représente également un problème au niveau de la conservation de la biodiversité. Ils fragmentent et morcellent le territoire et permet le passage de prédateurs (problématique de conservation du caribou forestier, par exemple). Tiré du document de l'OFBSL (section Analyse des habitats) : - Élément problématique #2 : Forêts d'intérieur On retrouve seulement 17 % de forêts d'intérieur situées à 200 m ou plus de perturbations anthropiques dans le Bas-Saint-Laurent. De plus, la plupart des forêts d'intérieur ont moins de 5 ha et très peu couvrent des superficies supérieures à 200 ha. Comme les plus grands îlots boisés tendent à renfermer une plus grande diversité d'espèces (Villard et al. 1999), il est permis de s'interroger sur la capacité des petites forêts d'intérieur à supporter une grande diversité d'espèces. La récupération des arbres atteints par la tordeuse dans ces forêts par des coupes totales, en sachant qu'il s'agit d'une partie significative des vieilles forêts qui subsiste dans notre région/unité d'aménagement, n'est pas durable. Pour conserver la biodiversité liée aux vieilles forêts, qui représente le groupe d'espèces le plus en danger dans nos régions forestières, nous devons faire tout ce qu'on peut pour conserver les cycles et la structure naturels des vieilles forêts qui nous restent. Pour ceci il faudrait récupérer seulement les arbres affectés par la tordeuse, donc de manière sélective. La création de nouveaux chemins forestiers est à minimiser. •Partout au monde les gros arbres sont en voie de disparition parce que d'une part il faut beaucoup de temps pour qu'un arbre devienne gros et que, d'autre part, les gros arbres sont les plus attirants pour l'industrie forestière. Or, même morts, les gros arbres fournissent un habitat unique par la faune en vue de leur taille. Un bel exemple en est l'utilisation par le Grand pic, <i>Dryocopus pileatus</i>. Les arbres morts représentent des éléments importants pour l'habitat. Utilisés comme abri, nidification et comme nourriture, ils réincorporent et engraisent le sol de matière organique dans un cycle naturel. Laisser ces arbres en place favoriserait la régénération plus rapide et naturelle dans ces forêts, aux conditions climatiques difficiles. Ces forêts montagnardes stabilisent le sol, prévenant l'érosion du sol et la sédimentation dans les cours d'eau. Outre les effets sur le saumon, rappelons la présence de la Mulette perlière (<i>Margaritifera margaritifera</i>) dans le système aquatique du lac Matane, espèce qui semble bien répondre aux actions de conservation posées à son endroit (réintroduction jeunes saumons).</p>	2022-03-14 10:06
Localisation des travaux	Coupes dans un habitat de la Grive de Bicknell et à proximité d'un site de nidification de l'Aigle royal.	Les coupes en altitude font du dommage. Laisser ces arbres atteints se décomposer sur place afin d'enrichir le sol.	2022-02-25 16:16
Localisation des travaux	Plusieurs coupes sont dans l'habitat essentiel de la Grive de Bicknell	Ne pas toucher a ces milieux sensibles et fragiles.	2022-03-04 2:24
Localisation des travaux	Habitat fragile et précieux pour la Grive de Bicknell	Je suis tres inquiète de la localisation des coupes en haut de 650 m en raison de la présence de la Grive de Bicknell qui est une espèce à statut menacée et qui vient justement nicher dans les vieilles forêts des sommets des Chic-Chocs. Cet oiseau est très peu fréquent en Amérique du Nord. C'est une espèce protégée et rare. Difficile à imaginer qu'on puisse récolter du bois directement dans son habitat de reproduction. J'ai moi-même participé à des inventaires de cette grive dans le cadre de la demande d'Aire protégée des Chic-Chocs. Nous avons observé cette grive sur le Mont Beaulieu et ses approches. Il y en a aussi dans le secteur du Mont Blanc entre autres. J'espère que le ministère en est bien conscient et évitera tout secteur supérieur à 650 m.	2022-02-26 1:29
Localisation des travaux	Perturbation de la faune et la flore par la présence anthropique	Je ne suis pas d'accord avec ce projet de coupe. Est-ce nécessaire ? La présence de camions et tout autre machinerie seront de grand perturbateurs pour la faune et la flore. Ce sont des lieux magnifiques qui nous permet de profiter de la nature encore peu touché par l'Humain. SVP ne faites pas ça.	2022-03-07 13:10
Localisation des travaux	Le Caribou	Bonjour, je vais tenter de rester le plus respectueux possible vu l'importance de la consultation et les enjeux qui découlent des actions que le gouvernement tente d'entreprendre. C'est totalement irresponsable de penser que nous pouvons nous permettre de prendre à la nature sans tenir compte des conséquences de nos actes. Vous ne trouvez pas que la situation du caribou de la Gaspésie est déjà assez critique? C'est normal de devoir enfermer des femelles gestantes dans des enclos pour tenter d'assurer leur survie? Poser la question c'est d'y répondre à mon avis. Est-ce que les intérêts financiers de quelques compagnie forestière valent plus que la préservation d'une espèce en voie d'extinction dans la région? Je vous implore donc de vous pencher sur ces questions toutes simples. Vous dites que votre mission est la préservation de la faune ainsi que de la flore. Il serait temps que vos actions reflètent ces valeurs.	2022-02-17 13:52

Localisation des travaux	Protection de la biodiversité	<p>Les territoires ciblés de la présente consultation constituent des parcelles de forêts anciennes de la région du Bas Saint-Laurent. Les forêts anciennes servent d'abord et avant tout d'habitat, d'aire d'alimentation ou de reproduction, voire parfois de refuge. Notamment pour les espèces animales (mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles) et végétales mais aussi pour les autres groupes du vivant qui passent souvent inaperçus par leur petite taille (insectes, champignons, lichens, protistes, bactéries) mais où, au final, chaque espèce contribue à une fonction essentielle en tant qu'agent de production primaire, chaînon trophique, biomasse, recyclage, pollinisation, dispersion écologique, régulation de population ou autres interactions entre espèces et avec le milieu. Ces forêts anciennes constituent de véritables réservoirs d'une biodiversité génétique représentative du milieu et abritent ou ont le potentiel d'abriter des espèces parfois classées rares, vulnérables, menacées, proches d'un point de rupture ou susceptibles de le devenir dans un futur proche, dans le temps et l'espace, selon les décisions prises par les instances gouvernementales censées protéger de tels milieux. Ces milieux naturels sont aussi source de nombreux services écologiques (régulation du climat, épuration de l'air et de l'eau, stabilisation des sols, recyclages des minéraux, puits de carbone, etc.) et d'intérêts humains (récréatifs et sportifs, éducatifs, esthétiques, spirituels, etc.). Récupérer le bois morts des suites du passage d'un insecte ravageur, tel que la tordeuse du bourgeon d'épinette, est l'intention exprimée mais c'est une évidence que, à des fins de rendement et de rentabilité, l'industrie forestière prélèvera assurément toute la matière ligneuse morte ou vivante, saine et disponible sur ces territoires, sans autre considération des impacts sur la biodiversité et l'écologie de ces milieux. Au final, la coupe de ces parcelles forestières laissera à long terme une dévitalisation majeure au plan de la diversité faunique et floristique dans un environnement naturel encore davantage fragmenté et présentant un isolement et une discontinuité dans les parcelles de forêt demeurant après intervention forestière. Ces coupes laisseront aussi une cicatrice profonde dans le milieu physique, considérant l'état dans lequel les parcelles forestières se retrouvent après coupe, le temps et la qualité de régénération des ces milieux montagneux, les pratiques de sylviculture le plus souvent monospécifique qui ne favorisent pas la biodiversité et les dommages causés au sol par la machinerie lourde de l'industrie forestière. Pour toutes ces considérations, le bénéfice de protection de la richesse naturelle de ces milieux est assurément bien plus important que ce que pourra procurer leur exploitation forestière à des fins d'ordre économique et ce de façon très éphémère, le temps seulement que durera la coupe forestière. Considérant que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier place la conservation de la biodiversité comme enjeu majeur des critères d'aménagement, il importe de préserver ces milieux forestiers, d'autant plus qu'ils se font de plus en plus rares en région et à l'échelle du territoire québécois, conséquence d'une activité humaine qu'il faut encadrer plus efficacement, selon les principes de développement durable, dans une intention première de maintien des habitats et de la biodiversité génétique mais également dans l'intérêt collectif des générations actuelle et future. Ce commentaire prévaut pour tous les territoires ciblés par la présente consultation. <a href="#">Refus art. 53, 54 lai</a></p>	2022-03-14 13:45
Type de travaux forestiers		<p>cest un secteur primordial a proteger pour preserver cette ressource et l'habitat du caribou.proteger ce qui fait de plus en plus consensus dans la communauté gaspésienne cest de profiter de l'ensemble de la ressource a des fin recreotouristique durable. nous savons que de couper en altitude detruirais pour des generations cest environnements extraordinaire et de plus en plus rare a travers le monde.</p>	2022-02-17 16:33
Localisation des travaux		<p>Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue.</p>	2022-03-14 17:34
Localisation des travaux		<p>Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équiennne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.</p>	2022-03-14 17:39

Localisation des travaux		La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de certaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?	2022-03-14 17:42
Protection de l'habitat de reproduction de la Grive de Bicknell		Plan d'aménagement spécial TBE 2022-2023, unité d'aménagement 012-72 Avis <a href="#">Refus art. 23, 24 lai</a> concernant la protection de la Grive de Bicknell ( <i>Catharus bicknelli</i> ) et de son habitat. La Grive de Bicknell ( <i>Catharus bicknelli</i> ) La Grive de Bicknell est une espèce rare de passereau forestier migrateur. Son aire de répartition est restreinte et fragmentée : elle niche dans le nord-est des États-Unis et le sud-est du Canada. La quasi-totalité de l'habitat de reproduction de l'espèce se trouve au Canada, dont 95% au Québec (COSEPAC, 2009) dans un nombre limité d'endroits situés principalement dans les Appalaches (entre l'Estrie et la Gaspésie) et au nord du Saint-Laurent. Cette grive niche en altitude dans des forêts denses dominées par le sapin baumier ( <i>Abies balsamea</i> ). Statuts de protection La Grive de Bicknell est protégée en vertu de la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Cette loi et ses règlements protègent les adultes, les jeunes, les nids et les œufs de cet oiseau partout au Canada, peu importe la tenure des terres. Pendant la période de nidification, les activités potentiellement destructrices ou perturbatrices devraient être évitées aux endroits où il est probable de trouver l'espèce. En octobre 2009, l'espèce a été désignée « vulnérable » au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, ceci en raison de la petite taille de la population, de sa répartition fragmentée, de son faible potentiel reproducteur et des diverses pressions exercées sur son habitat. Enfin, la Grive de Bicknell ( <i>Catharus bicknelli</i> ) a été inscrite comme espèce menacée à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril en 2012. La Grive de Bicknell est l'un des oiseaux migrateurs néo-tropicaux les plus menacés en Amérique du Nord. Le Québec abrite une grande part de l'habitat potentiel de reproduction au Canada et plus du tiers de la population totale de Grive de Bicknell qui compterait environ 120 000 individus (Aubry et Shaffer, 2019), ce qui lui confère un rôle important dans la protection de cette espèce. Ainsi, lorsqu'on parle de préserver notre avifaune patrimoniale, il s'agit là d'une espèce hautement prioritaire en matière de conservation. Habitat La Grive de Bicknell est une espèce spécialiste en matière d'habitat. Elle est généralement associée à des milieux forestiers résineux denses et non perturbés, ou à des milieux perturbés où la succession est vigoureuse et dominée par le sapin baumier ( <i>Abies balsamea</i> ). L'altitude est une caractéristique importante de l'habitat de nidification de l'espèce. Plus spécifiquement, dans les zones montagnardes de haute altitude (≥ 750 m), l'espèce sélectionne des forêts non perturbées et des forêts en régénération après perturbation naturelle (p. ex. des sapinières affectées par des infestations d'insectes comme la tordeuse des bourgeons de l'épinette), et caractérisées par des conifères morts sur pied et une dense régénération en sapin baumier. La Grive de Bicknell se reproduit également dans les forêts sous aménagement forestier en moyenne et haute altitude (≥ 380 m), modifiées par des activités anthropiques ou naturelles, comme dans les milieux en régénération suite à une coupe à blanc et les plantations de conifères non éclaircies, 10 à 15 ans après la coupe, quand elles ont été envahies par une dense régénération de sapins. La présence de la Grive de Bicknell en saison de nidification est connue et documentée dans le secteur ouest du plan d'aménagement spécial (TBE 2022-2023, unité d'aménagement 012-72), notamment dans les zones montagnardes de haute altitude (eBird, consulté le 7 mars 2022). Menaces Tous les indices disponibles sur les tendances de la population de la Grive de Bicknell au Canada indiquent un déclin de l'abondance et une réduction de l'aire de répartition. Les pratiques forestières dans l'aire de reproduction comptent parmi les principales menaces qui pèsent sur cette espèce. Le Programme de rétablissement de la Grive de Bicknell ( <i>Catharus bicknelli</i> ) au Canada (ECCC, 2020) identifie les pratiques forestières dans l'aire de reproduction parmi les menaces les plus élevées qui peuvent affecter les effectifs de l'espèce. Au Canada, environ 90 % de l'habitat de nidification potentiel de la Grive de Bicknell est situé à l'intérieur du domaine de la forêt sous aménagement forestier. La forte densité des tiges constitue une caractéristique importante de l'habitat de nidification de l'espèce, si bien que les aménagements forestiers qui ne favorisent pas le maintien d'une forte densité ou la création d'habitats convenables à l'espèce, que ce soit par la récolte ou par les travaux d'éclaircie précommerciale, représentent une menace pour l'espèce. L'éclaircie précommerciale et autres travaux d'éducation des peuplements au stade gaulis représentent une menace pour l'espèce et son habitat, car elle s'effectue d'une part pendant la période où la densité des tiges est favorable à la nidificati	2022-03-11 21:06
Période de réalisation des travaux	Chemin	<a href="#">Refus art. 53, 54 lai</a> nous désirons que la coupe se fasse en dehors de la période du rut de l'original pour éviter de perturber l'accouplement soit le mois de septembre et octobre. Ensuite il serait qu'il n'y aie pas d'accès direct en voiture pres de ce secteur pour les mêmes raisons. Merci de votre collaboration et attendron de vos nouvelless	2022-03-14 13:34
Localisation des travaux	pente trop raide		2022-02-22 11:36
Localisation des travaux	foret du mont blanc trop vieille		2022-02-22 11:44
Localisation des travaux	caribous et grive de berkel		2022-02-22 11:47
Localisation des travaux	caribous et grive de berknel		2022-02-22 11:51
Localisation des travaux	ravages originaux		2022-02-22 11:59
Localisation des travaux	originaux grive de berkel		2022-02-22 12:08
Localisation des travaux	trop en altitude		2022-02-22 12:13
Localisation des travaux	trop en altitude , grive de birkel		2022-02-22 12:15
Localisation des travaux	trop en altitude		2022-02-22 12:18
Localisation des travaux	trop raide comme pente		2022-02-22 12:23
Localisation des travaux	trop en altitude		2022-02-22 12:24
Localisation des travaux	trop en altitude		2022-02-22 12:24
Localisation des travaux	trop raide comme pente		2022-02-22 12:24
Localisation des travaux	original et foret équiniouaine		2022-02-22 12:28
Localisation des travaux	grive de birkel oiseaux		2022-02-22 12:31

Localisation des travaux	chemins forestiers, localisation des travaux	Les différents chantiers proposés dans ce secteur se trouvent dans l'habitat du caribou de la Gaspésie, une espèce désignée menacée en vertu de la Loi sur les espèces en péril au Canada et de la Loi sur les espèces vulnérables et menacées au Québec. La situation de cette population est critique, les derniers inventaires indiquant une baisse du nombre d'individus dans la population, qui persiste depuis de nombreuses années. Avec de taux de perturbation de 68% ou 81%, tout dépendant de l'échelle de l'aire de répartition considérée, les probabilités d'autosuffisance de la population sont très faibles si la dégradation de son habitat se poursuit. La SNAP Québec demande donc de retirer de la planification forestière tous les chantiers qui sont situés dans l'habitat essentiel du caribou de la Gaspésie ou dans la zone d'application des mesures intérimaires de 700m d'altitude et moins. En effet, dans cette dernière zone, selon le Plan d'aménagement forestier de l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie 2013-2018, l'objectif est « de répondre plus spécialement au problème de pression de prédation sur les caribous ». La construction de 37 km de chemins forestiers et de près de 600 ha de coupes est en contradiction avec cet objectif. Considérant l'état actuel de la population, la précaution est de mise et par conséquent nous demandons le retrait des chantiers suivants : -Chantier Aéroport; -Chantier Étang Tallard; -Chantier Lac Bonjour; -Chantier Mont Blanc; -Chantier Mont Hélène; -Chantier Ruisseau Steep Hill. Les chantiers « Étang Tallard » et « Mont Hélène » font d'ailleurs partie du contour d'une proposition d'aire protégée de la Conférence régionale des élus (2013) faisant suite à une vaste consultation publique. Nous demandons de retirer ces chantiers en vue de l'éventuelle consultation publique qui visera à délimiter les contours fins de l'aire protégée annoncée en décembre 2020.	2022-03-09 16:16
Localisation des travaux	chemins forestiers, localisation des travaux	Les chantiers dans ce secteur recoupent une proposition d'agrandissement du projet d'aire protégée soumis par la Conférence régionale des élus (2013) faisant suite à une vaste consultation publique. Nous demandons de reporter ces chantiers (et donc de les retirer de la planification actuelle) jusqu'à ce que la consultation publique portant sur la délimitation finale de l'aire protégée ait eu lieu en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, et que l'aire protégée finale soit désignée et inscrite au registre des aires protégées. Les chantiers concernés sont les suivants : -Chantier pointu -Chantier Lac du gros ruisseau	2022-03-09 16:24
Localisation des travaux	chemins forestiers, localisation des travaux	Les chantiers dans ce secteur font partie du contour original d'un projet d'aire protégée soumis par la Conférence régionale des élus (2013) faisant suite à une vaste consultation publique. L'aire protégée Assemetsagan annoncée en décembre 2020 n'inclut pas les plateaux est et ouest de la rivière, où sont localisés les chantiers proposés. Cependant, le processus de création de l'aire protégée n'est pas terminé; le statut actuel du territoire est une Réserve de territoire pour fins d'aire protégée et des consultations sont prévues en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) concernant la délimitation finale de l'aire protégée, notamment. Nous demandons de reporter ces chantiers (et donc de les retirer de la planification actuelle) jusqu'à ce que la consultation publique portant ait eu lieu, et que l'aire protégée finale soit désignée et inscrite au registre des aires protégées. Les chantiers concernés sont les suivants : -Lac Dubé 4, 5 et 6 -Vérendrye sud 7	2022-03-09 16:30
Localisation des travaux	chemins forestiers, localisation des travaux	Les chantiers dans ce secteur font partie d'une proposition d'agrandissement d'un projet d'aire protégée soumis par la Conférence régionale des élus (2013) faisant suite à une vaste consultation publique. L'aire protégée de la rivière Patapédia annoncée en décembre 2020 n'inclut pas ce secteur, où sont localisés les chantiers proposés. Cependant, le processus de création de l'aire protégée n'est pas terminé; le statut actuel du territoire est une Réserve de territoire pour fins d'aire protégée et des consultations sont prévues en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) concernant la délimitation finale de l'aire protégée, notamment. Nous demandons de reporter ces chantiers (et donc de les retirer de la planification actuelle) jusqu'à ce que la consultation publique portant ait eu lieu, et que l'aire protégée finale soit désignée et inscrite au registre des aires protégées. Les chantiers concernés sont les suivants : -Chantier lac de l'Ouest -Chantier 30 milles Nord	2022-03-09 16:34
Localisation des travaux		La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de certaines variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?	2022-03-14 14:18
Localisation des travaux		Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équiennne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.	2022-03-14 14:21



Localisation des travaux

Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À mon avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs.

2022-03-14 14:27

Localisation des travaux

Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.

2022-03-14 14:28

La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18<sup>e</sup> siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de centaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?

2022-03-14 14:35

Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équiennne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.

2022-03-14 14:36

Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À mon avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs.

2022-03-14 14:37

Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.

2022-03-14 14:38

La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de certaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?

2022-03-14 14:39

Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équiennne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.

2022-03-14 14:40

Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 14:43

Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.

2022-03-14 14:44

La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18<sup>e</sup> siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de centaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?

2022-03-14 14:47

Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équienne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.

2022-03-14 14:48

Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 14:49

Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inégalement irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.

2022-03-14 14:50

La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18<sup>e</sup> siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de certaines variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?

2022-03-14 14:52

Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équiennne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.

2022-03-14 14:54

Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 14:55

Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.

2022-03-14 14:57

La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de certaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?

2022-03-14 14:58

Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équiennne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.

2022-03-14 14:58

Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 14:59

Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.

2022-03-14 15:05

Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équienne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.

2022-03-14 15:07

Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 15:08



Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.

2022-03-14 15:08

La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18<sup>e</sup> siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de centaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?

2022-03-14 17:58

Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équienne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.

2022-03-14 18:00

Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 18:01

Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inégalement irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.

2022-03-14 18:02

La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18<sup>e</sup> siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de certaines variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?

2022-03-14 18:03

	<p>Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équiennne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.</p>	2022-03-14 18:04
Localisation des travaux	<p>Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.</p>	2022-03-14 18:06
	<p>Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.</p>	2022-03-14 18:07

La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de certaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?

2022-03-14 18:08

Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieuse avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 18:09

Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 18:11

		<p>Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.</p>	2022-03-14 19:00
Type de travaux forestiers		Vous devriez avoir plus de terrains à louer pour la villégiature	2022-02-18 15:25
Type de travaux forestiers		Vous devriez aménager plus de terrain à louer pour la villégiature.	2022-02-18 15:28
Type de travaux forestiers	Sur exploitation du secteur	Je considère que les coupes publique sont exagérées Les propriétaires privé sont désavantagés à vendre au moulin car vous leurs donner des volumes de bois qui sont augmenté presque à chaque année Et cela a un prix modique. Merci Pensé un peu aux producteurs privé	2022-02-23 14:44
Infrastructures (chemins, ponts)	Sécurité routière		2022-02-18 12:37
Localisation des travaux		<p>Les Monts Chic-Chocs comme les Galapagos de l'est de l'Amérique La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de centaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?</p>	2022-03-14 20:38
Localisation des travaux		<p>La tordeuse des bourgeons de l'épinette : ce fameux sylviculteur. Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équienne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.</p>	2022-03-14 20:38

Localisation des travaux

L'ensemble des Chic-Chocs doit être exempté d'exploitation forestière Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.

2022-03-14 20:39

Localisation des travaux

Le cas du caribou oui... mais encore Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.

2022-03-14 20:40

Localisation des travaux

Les Monts Chic-Chocs comme les Galapagos de l'est de l'Amérique La majestuosité des paysages du massif gaspésien fascine depuis longtemps. Encore qu'il y ait tout à découvrir sur l'usage immémorial, rituel peut-être, que les Mi'gmaq pouvaient en faire. Dès le milieu du 18e siècle, William Edmond Logan, fondateur de la Commission Géologique du Canada, révélait la géodiversité du territoire, lors de la traversée systématique de la péninsule gaspésienne entre Cap-Chat et Matapédia. D'ailleurs la beauté des paysages figurait en bonne place à côté du caribou, comme motivation principale lors de la création du parc de la Gaspésie, en 1937. Mais bien avant cela, dès 1903, une équipe de l'université Harvard entreprenait une série d'expéditions qui allait culminer avec la fameuse publication de la monographie « Plant Persistence in Unglaciated Areas of Boreal America » en 1925 à l'académie nationale américaine des sciences. Son auteur, le biogéographe Merritt Lyndon Fernald, y documentait l'existence de centaines de variétés de plantes que l'on ne retrouve pas plus au sud, dans des environnements montagnards de la Nouvelle-Angleterre qui ont pourtant des conditions climatiques analogues à celles qu'on trouve dans le massif gaspésien. Pour expliquer cette extraordinaire biodiversité floristique, Fernald proposa que le territoire fût épargné par la dernière glaciation au cours des 100 000 derniers ans, et que c'était la raison pour laquelle plusieurs plantes avaient persisté et avaient évolué sur place. Il est bien établi maintenant que toute la péninsule gaspésienne fut touchée par la dernière glaciation. Mais 100 ans plus tard, la question soulevée par Fernald demeure entière. Le territoire gaspésien appartient à la seule région du Québec qui se qualifie au niveau mondial pour le caractère unique de sa biodiversité, selon la technologie internationale NatureServe. Et cela dans une diversité de groupes d'organismes vivants. Notamment les mammifères, dont bien sûr le caribou est le plus pitoyable exemple de conservation, mais également des plantes, des insectes, des lichens et des populations singulières de poissons, d'oiseaux... Le massif gaspésien est un joyau national, le bien commun de nature sauvage dans toute sa splendeur le plus important du Québec méridional. Avons-nous vraiment intérêt à dilapider un tel capital de patrimoine?

2022-03-14 20:41

Localisation des travaux	<p>La tordeuse des bourgeons de l'épinette : ce fameux sylviculteur. Les études de pollen révèlent que la forêt coniférienne du massif Gaspésien, co-dominée par le sapin et l'épinette, avec une part appréciable d'autres espèces arborescentes, existe sur le territoire depuis environ 8 millénaires. La dynamique écologique de cette forêt est régulée depuis aussi longtemps par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont les populations atteignent des niveaux épidémiques à chaque 40 ans environ. Cette forêt a donc enregistré l'effet récurrent des épidémies et elle s'est régénérée naturellement à de multiples occasions depuis son existence. Ironiquement, la tordeuse préfère le sapin alors que l'épinette est moins vulnérable. Par contre, le sapin est une espèce qui se régénère beaucoup plus facilement, sur une grande variété de substrats. Il forme un tapis de régénération sous le couvert de la forêt qui peut demeurer sous forme de semis en attendant une ouverture dans la canopée pour profiter de la pleine lumière que cela crée. Comme une coupe par exemple. Justement, notre mode de gestion des peuplements conifériens en cultivant des arbres de taille uniforme est parfaitement adapté à la régénération du sapin. Certains forestiers de longue expérience ont proposé que ce mode d'exploitation forestière entraînerait « l'ensapinage » des forêts. On crée les conditions propices à la régénération d'une forêt qui sera encore plus vulnérable à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Pour aménager nos forêts résineuses, en particulier dans les régions montagnardes, l'épinette est une espèce beaucoup mieux adaptée sur laquelle il faut miser. Mais voilà, l'épinette est plus difficile à régénérer que le sapin. Elle se régénère préférentiellement sur les troncs d'arbres tombés et en décomposition, pour des raisons qui ne sont pas encore toutes bien comprises. En allant récolter du bois, on réduit considérablement la quantité de substrats éventuellement propice à la régénération de l'épinette blanche. De plus, nos pratiques sylvicoles tendent à régénérer une forêt avec une structure équiennne d'âge uniforme où tous les arbres sont de taille similaire, alors que la véritable application des principes de l'aménagement écosystémique dans la région mènerait à des choix d'aménagement forestier adaptés à la restauration ou au maintien des structures inéquiennes-irrégulières. Nul doute que la tordeuse des bourgeons de l'épinette fait une bien meilleure sylviculture que nous parce que ses effets vont dans le sens des principes d'aménagement écosystémique maintes fois énoncés dans la loi 57 adoptée en 2013.</p>	2022-03-14 20:42
Localisation des travaux	<p>L'ensemble des Chic-Chocs doit être exempté d'exploitation forestière. Plusieurs décennies de recherches scientifiques ont progressivement mis en lumière l'appauvrissement du capital nature de l'échelle locale à l'échelle globale. La réalité des bouleversements climatiques n'épargne désormais plus aucune région du monde. Le rapport du GIEC sorti ces dernières semaines fait bien état d'un virage radical à opérer pour éviter le pire aux générations futures. Comment prendre en considération les recommandations de ce rapport dans le contexte de cette consultation publique? À notre avis, la conservation de la nature sauvage dans des territoires suffisamment grands pour que puissent s'y dérouler tous les processus écologiques et évolutifs demeure l'investissement le plus significatif que nous pouvons léguer pour le bien-être de la société actuelle et future. La valeur de la forêt que l'on calcule maintenant en mètre cube de bois pourrait être très différente de la valeur que nos descendants attribueront à l'existence d'un massif forestier qui leur assure un service d'alimentation en eau potable de qualité à bas coût dans un futur proche. Nous sommes toujours en réaction par rapport à la création d'aires protégées. Si nous sommes sérieux avec nos obligations internationales en respect de notre adhésion au protocole de Aichi-Nagoya, nous devons maintenant créer 30% d'aire protégée d'ici 2030. Or il y a un manque criant d'aires protégées de grande taille au Québec méridional et il est généralement très difficile d'en créer de nouvelles, car cela exige l'expropriation. Pourtant la demande sociétale en ces espaces de nature connaît une progression fulgurante. Qui plus est, l'agrandissement de la protection de la nature dans le massif gaspésien est une condition nécessaire pour espérer restaurer et maintenir une population de caribou viable en Gaspésie. Sinon, pourquoi leur construire un enclos? Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier spécial pour récupérer des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces forêts d'altitude des monts Chic-Chocs nous apparaît une décision à courte vue. On peut voir la valeur d'une vieille forêt d'une part à plus court terme comme un puits de ressources matérielles où le rendement peut être élevé quand la qualité du bois est bonne. D'autre part, elle peut être vue sous forme de fournisseur de services écosystémiques (production d'eau potable, accueil d'une gamme de loisirs, valeur spirituelle, valeur patrimoniale, etc.) qui, à long terme, représentera un rendement probablement plus important que le premier. Ce n'est qu'en considérant conjointement les deux types de visions de l'aménagement que l'exploitation forestière pourra perdurer. Pour être du bon côté de l'histoire, et sachant que la demande pour une nature sauvage ne fera qu'augmenter au fil du temps, nous nous devons de choisir ce second point de vue pour la forêt des Chic-Chocs. Nous recommandons le recours au bilan de la Conférence Régionale des Élu.e.s, suite à la consultation sur les Aires Protégées de 2013, soit la conservation de tous les sommets jusqu'au Lac Matane. Il s'agit ici d'une orientation hautement stratégique, à très faible coût, puisqu'il s'agit de territoire public, qui augmentera le pourcentage d'aire protégée dans le Québec Méridional, appuiera le développement croissant de l'industrie touristique régionale et assurera la sécurité environnementale des générations actuelles et futures.</p>	2022-03-14 20:43
Localisation des travaux	<p>Le cas du caribou oui... mais encore. Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.</p>	2022-03-14 19:47

Le cas du caribou oui... mais encore Certains se glosent que notre foresterie se qualifie auprès des agences de certifications environnementales les plus exigeantes au monde. Toutefois, force est de constater que nous contribuons allègrement à la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Bien sûr un bon lot de considérations qui seront entendues lors de cette consultation concernent le caribou, à juste titre. C'était écrit dans le ciel il y a des décennies que le déclin de la population de caribous allait se confirmer avec le temps. Nous y sommes, dans un enclos. Une espèce iconique de l'identité gaspésienne. Il n'y a pas de quoi être fiers de la voir ainsi aux soins palliatifs. Cela fait des décennies que l'on comprend ce dont cette population a besoin pour survivre, mais on ne prend pas les décisions d'aménagement forestier qui seraient compatibles avec le fonctionnement de cet écosystème. Effectivement, bien que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit en vigueur depuis 2013, on ne peut toujours pas parler dans ce cas d'un aménagement écosystémique. Or, si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique qui est au cœur de cette loi, on ne considérerait pas sérieusement la création de nouvelles routes pour récolter des bois (de piètre qualité) dans les forêts d'altitude à proximité de l'extension d'aire protégée de 200 km<sup>2</sup> à l'ouest du Parc de la Gaspésie. Si nous étions sérieux avec le principe de l'aménagement écosystémique, on y pratiquerait une sylviculture adaptée aux forêts inéquiennes-irrégulières (où les arbres sont diversifiés en âge, en hauteur, en diamètre et en essence) façonnées par le régime des perturbations naturelles incluant la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans ces territoires au cours des derniers siècles. Ces forêts de haute altitude sont faiblement résilientes aux perturbations sévères et de grandes étendues. Les opérations de récupération projetées augmentent très considérablement la sévérité de la perturbation au sein de ces écosystèmes déjà affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Si le ministre est sérieux avec sa clôture pour protéger le caribou, il devrait aussi avoir l'objectif d'aménager un territoire forestier qui pourra accueillir cette hypothétique population grandissante de caribous qui pourraient peupler le territoire gaspésien en 2100. Peut-être alors aurons-nous conservé le caribou. Bien que hautement charismatique et médiatisé, le caribou est une espèce parmi tant d'autres. Il y a bien plus de considérations qui nous mènent à penser que ce n'est pas une bonne idée récolter des bois dans les forêts de hautes altitudes gaspésiennes.